

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Tableau de bord statistique des impôts 2024



OCTOBRE 2025

AVANT PROPOS

Le tableau de bord statistique des impôts a été élaboré dans le but de fournir une vision d'ensemble des indicateurs majeurs du système fiscal burkinabè. Il témoigne également de notre engagement continu en faveur de la modernisation et de la simplification des procédures administratives et fiscales.

Support stratégique, cet outil a pour vocation d'éclairer les décideurs publics, les chercheurs, les professionnels du secteur, ainsi que l'ensemble des citoyens, sur le niveau des recettes fiscales intérieures collectées et les facteurs qui influencent leur évolution.

Conçu avec une présentation claire et structurée, il met en lumière les résultats obtenus ainsi que les tendances clés enregistrées, permettant d'entrevoir les enjeux futurs et d'orienter les politiques de réforme à venir.

L'ambition première du tableau de bord est de renforcer la lisibilité de notre fiscalité, de faciliter la compréhension des efforts contributifs et de consolider le civisme fiscal, essentiels dans un contexte marqué par l'accélération de la transition numérique.

Les informations présentées portent principalement sur le personnel, le portefeuille des contribuables, les émissions, les recettes fiscales et leur répartition, le contrôle fiscal, ainsi que les services rendus aux usagers.

Je saisis cette opportunité pour exprimer ma profonde gratitude à l'équipe qui a œuvré à la réalisation de ce document. Leur dévouement et leur rigueur professionnelle ont été déterminants pour la compilation de données à la fois fiables et pertinentes.

Cette édition 2024, en plus de l'analyse des performances, incarne notre aspiration collective à bâtir une administration fiscale moderne et résiliente, capable de répondre aux profondes mutations économiques et sociales que connaît notre pays. Elle innove par rapport à la précédente par la mise en relief des domaines d'analyse portant sur le civisme fiscal et le contrôle fiscal.

J'espère sincèrement que cet instrument deviendra une référence essentielle pour l'analyse, la comparaison et l'inspiration de tous ceux qui ont un intérêt pour la fiscalité et ses implications économiques, sociales et politiques.

La Directrice générale des impôts

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	1
TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LES CARTES	3
LISTE DES GRAPHIQUES	3
EQUIPE TECHNIQUE D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
RESUME EXECUTIF	7
I. RESSOURCES HUMAINES DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	9
I.1. Structure du personnel selon la catégorie et le sexe	10
I.2. Structure du personnel selon l'âge, l'ancienneté et la région	12
II. GESTION DU PORTEFEUILLE	14
II.1. Analyse du portefeuille par région et par type de personnalité juridique	15
II.2. Analyse du portefeuille par sexe et par régime	17
II.3. Analyse des contribuables assujettis par impôt	19
III. PREVISIONS DE RECETTES	21
III.1. Analyse des prévisions au titre du budget de l'Etat	22
III.2. Analyse des prévisions au titre du budget des collectivités territoriales	24
IV. EMISSIONS NETTES	26
IV.1. Analyse des émissions nettes au titre du budget de l'Etat par catégorie d'UR	27
Emissions nettes par catégorie d'UR sur la période 2015-2024	27
IV.2. Analyse des émissions nettes du budget de l'Etat par nature de recettes et par origine	29
IV.3. Analyse des émissions nettes des impôts leaders	31
IV.4. Analyse des émissions nettes des budgets des collectivités territoriales	33
V. CONTROLE FISCAL	35
V.1. Analyse du contrôle fiscal	36
VI. REALISATIONS DES RECETTES	38
VI.1. Analyse des réalisations du budget de l'Etat	39
VI.2. Analyse des réalisations par nature de recettes et par origine du budget de l'Etat	41
VI.3. Analyse des impôts leaders	43
VI.4. Analyse des réalisations des budgets des collectivités territoriales	45
VI.5. Analyse des réalisations des budgets des collectivités territoriales par nature d'impôts et par origine	47
VI.6. Analyse des Réalisations au profit des autres budgets	49
VI.7. Analyse de la contribution des sous-secteurs d'activité : minière, télécommunication et banque dans la mobilisation des recettes	51
VI.8. Analyse de la contribution des sous-secteurs d'activité : BTP, hôtellerie, cimenterie, assurance, boisson et tabac dans la mobilisation des recettes	53
VII. CIVISME FISCAL	55
VII.1. Analyse du civisme fiscal des contribuables assujettis à l'IS, la TVA, l'IBICA et l'IBNC	56
VIII. AUTRES STATISTIQUES	58
VIII.1. Analyse de l'utilisation de eSINTAX	59
VIII.2. Analyse de l'utilisation de la facture normalisée	61
VIII.3. Analyse des services rendus aux usagers	63
Délivrance des titres et actes domaniaux	63
Prestations cadastrales	65
Services en ligne	67
GLOSSAIRE	69
METADONNEES	76

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Situation des départs à la retraite des prochaines années à partir de l'effectif de 2024	13
Tableau 2 : Évolution du portefeuille de 2015 à 2024 selon l'état du contribuable	16
Tableau 3: Répartition des assujettis par structure et selon le type d'impôt en 2024 (%)	20
Tableau 4: Evolution des taux de variation des prévisions du budget de l'Etat (%)	23
Tableau 5: Evolution des taux de variation des prévisions des budgets des collectivités territoriales (%)	25
Tableau 6: Part contributive des natures de recettes dans les émissions nettes (%)	30
Tableau 7: Taux de recouvrement des montants notifiés suite à contrôles par catégorie d'UR (%)	37
Tableau 8: Evolution des taux de réalisation et de variation des recettes au titre du budget de l'Etat (%)	40
Tableau 9: Evolution de la répartition des réalisations du budget de l'Etat par nature de recettes (%)	42
Tableau 10: Evolution de la répartition des réalisations du budget de l'Etat par origine (%)	42
Tableau 11: Evolution de la part des réalisations des impôts leaders sur la période	44
Tableau 12: Evolution des taux de réalisation et de variation des recettes au titre du budget des collectivités territoriales (%)	46
Tableau 13: Evolution de la répartition des réalisations par origine (%)	48
Tableau 14: Evolution de la répartition des réalisations par origine au profit des autres budgets (en %)	50
Tableau 15 : Evolution de la contribution des sous-secteurs minier, télécommunications et banques dans les recettes totales (%)	52
Tableau 16 : Evolution de la contribution des secteurs des BTP, des assurances, de la cimenterie, de l'hôtellerie, des boissons et des tabacs dans les recettes totales (%)	54
Tableau 17: Evolution des demandes d'Attestation de situation fiscale de 2019-2024	68
Tableau 18: Evolution des demandes de certification de chiffre d'affaires de 2019-2024	68

LES CARTES

Carte 1: Répartition du personnel de 2024 par région	13
Carte 2: Répartition des contribuables actifs de 2024 par région	16

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution de l'effectif du personnel de 2015 à 2024	11
Graphique 2: Evolution de l'effectif du personnel par catégorie	11
Graphique 3: Répartition de l'effectif du personnel de la famille d'emploi de l'administration fiscale selon la catégorie en 2024	11
Graphique 4: Evolution de l'effectif du personnel selon le sexe	11
Graphique 5 : Répartition du personnel selon le sexe sur la période	11
Graphique 6: Evolution du rapport de féminité de la DGI de 2014 à 2024	11
Graphique 7: Distribution par sexe et par âge du personnel en 2024	13
Graphique 8 : Répartition de l'effectif du personnel de l'administration fiscale selon l'ancienneté en 2024	13
Graphique 9: Évolution des contribuables actifs selon le type de personnes sur la période	16
Graphique 10: Évolution des contribuables personnes physiques selon le sexe	18
Graphique 11: Évolution des contribuables actifs par régime	18
Graphique 12: Répartition des contribuables actifs de 2024 par régime	18
Graphique 13: Evolution du nombre de contribuables assujettis à l'IS, l'IUTS, l'IBICA, l'IBNC et la TVA/TAF	20
Graphique 14: proportion des assujettis de 2024 par type d'impôts	20
Graphique 15: Evolution des prévisions du budget de l'Etat (en milliards de FCFA)	23

Graphique 16:Evolution des prévisions du budget des collectivités territoriales (en milliards de FCFA)	25
Graphique 17: Evolution des émissions nettes (en milliards de FCFA)	28
Graphique 18: Répartition des émissions nettes de 2024 par catégories d'UR	28
Graphique 19:Répartition des émissions nettes par origine en 2024	30
Graphique 20:Evolution de la part contributive des impôts leaders (en milliards de FCFA)	32
Graphique 21: Part des impôts leaders dans les émissions nettes de 2024 (%)	32
Graphique 22:Evolution des émissions nettes des budgets des collectivités territoriales (en milliards de FCFA)	34
Graphique 23:Evolution de la contribution des patentes (en milliards de FCFA)	34
Graphique 24: Répartition des émissions nettes par origine (en milliards de FCFA)	34
Graphique 25:Evolution des Taux de couverture selon le type de contrôle fiscal	37
Graphique 26: Proportion des contrôles effectués en 2024	37
Graphique 27:Evolution des réalisations du budget de l'Etat (en milliards de FCFA)	40
Graphique 28:Répartition des réalisations du budget de l'Etat par catégorie d'UR en 2024 (%)	40
Graphique 29:Part des impôts leaders dans les recettes 2024 du budget de l'Etat (%)	44
Graphique 30:Evolution des réalisations (en milliards)	46
Graphique 31:Répartition des réalisations par catégorie d'UR(%)	46
Graphique 32: Evolution des recettes de la contribution des patentes (en milliards de FCFA)	48
Graphique 33:Evolution des recettes au profit des autres budgets (en milliards de FCFA)	50
Graphique 34:Evolution des recettes des secteurs minier, des télécommunications et des banques dans la mobilisation des recettes (en milliards de FCFA)	52
Graphique 35 : Evolution des recettes des secteurs des BTP, des boissons et des tabacs dans la mobilisation des recettes (en milliards de FCFA)	54
Graphique 36 : Evolution des recettes des secteurs des assurances, de l'hôtellerie et de la cimenterie dans la mobilisation des recettes (en milliards de FCFA)	54
Graphique 37 : Evolution du taux des déclarations d'IS (%)	57
Graphique 38 Evolution du taux des déclarations de la TVA (%)	57
Graphique 39 :Evolution du taux des déclarations IBICA (en % du nombre)	57
Graphique 40 : Evolution du taux des déclarations IBNC (en % du nombre)	57
Graphique 41 : Contribuables respectant l'obligation des téléprocédures par catégorie d'UR en 2024	60
Graphique 42 : Evolution des contribuables respectant l'obligation des téléprocédures par catégorie d'UR	60
Graphique 43: Evolution des montants des télédéclarations et des télépaiements (en millions de FCFA)	60
Graphique 44: Evolution des adhésions à la facture normalisée	62
Graphique 45: Situation des adhésions à la facture normalisée dans les DME en 2024	62
Graphique 46: Nombre de demande de terrain établis	64
Graphique 47: Nombre de AAP/A et de AAP/M établis	64
Graphique 48: Nombre de PUH/A et de PUH/M établis	64
Graphique 49:Nombre de TF établis	64
Graphique 50: Nombre de PE établis	64
Graphique 51:Nombre de EDR établis	64
Graphique 52 : Evolution des extraits cadastraux établis	66
Graphique 53: Evolution des PV de bornage établis	66

EQUIPE TECHNIQUE D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD

Equipe de coordination
DJIGUEMDE T. Eliane , Directrice générale des impôts ZONGO Benoît , Directeur général adjoint des impôts KOUELA Augustin , Directeur des services fiscaux.
Equipe technique
KONATE Lassana , Chef du service du guichet unique de dépôt des états financiers NIKIEMA Romiald Samdpawendé , Chef du service central des impôts locaux OUEDRAOGO R. M. Joseph , Chef du service des opérations d'assiette et de recouvrement ROUAMBA André , Statisticien à la Direction des services fiscaux WARMA Issoufou , Statisticien à la Direction des services fiscaux BAGO Jonas , Statisticien à la Direction des services fiscaux MALO Irlibié , Statisticien à la Direction des services fiscaux ZANGRE Benoît , Statisticien à la Direction des services fiscaux ZERBO Arnaud , Statisticien à la Direction des enquêtes et de la recherche fiscales BAMOGO A. W. Ferdinand , Statisticien à la Direction des services fiscaux OUATTARA Soma Ismaël , Statisticien à la Direction des services fiscaux.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAP/A	Attestation d'attribution de parcelle par suite d'attribution
AAP/M	Attestation d'attribution de parcelle par suite de mutation
ADE	Autres droits d'enregistrement
CF/PB & NB	Contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties
CGI	Code général des impôts
CME	Contribution des micro-entreprises
CSB	Contribution du secteur boisson
CSP	Contrôle sur pièce
DGE	Direction des grandes entreprises
DGI	Direction générale des impôts
DGUF-B	Direction du guichet unique du foncier de Bobo-Dioulasso
DGUF-O	Direction du guichet unique du foncier de Ouagadougou
DME-C	Direction des moyennes entreprises du Centre
DME-HBS	Direction des moyennes entreprises des Hauts-Bassins
IBICA	Impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles
IBNC	Impôt sur les bénéfices des professions non commerciales
IFU	Identifiant financier unique
IRCM	Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers
IRF	Impôt sur les revenus fonciers
IS	Impôt sur les sociétés
IUTS	Impôt unique sur les traitements et salaires
MEF	Ministère de l'économie et des finances
na	Non appliqué
nd	Non disponible
PUH	Permis urbain d'habiter
PUH/A	Permis urbain d'habiter par suite d'attribution
PUH/M	Permis urbain d'habiter par suite de mutation
RNI	Régime du bénéfice réel normal d'imposition
RSI	Régime du bénéfice réel simplifié d'imposition
UA-FN	Unité d'administration de la facturation normalisée
SINTAX	Système informatisé de taxation
TFS	Taxe foncière des sociétés
TJ	Taxe de jouissance
TR	Taxe de résidence
TSB	Taxe sur les boissons
TST	Taxe sur les tabacs
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UR	Unité de recouvrement
VP	Vérification partielle
VP	Vérification ponctuelle
VG	Vérification générale

RESUME EXECUTIF

Le tableau de bord statistique 2024 des impôts (TBSI) donne une présentation synthétique et explicative des données chiffrées de l'annuaire statistique 2024 de la Direction générale des impôts. Il analyse l'évolution des principaux indicateurs regroupés dans huit (8) domaines : (i) ressources humaines, (ii) gestion du portefeuille, (iii) prévisions de recettes (iv) émissions nettes, (v) contrôle fiscal, (vi) réalisations (vii) civisme fiscal et (viii) autres statistiques de la DGI.

Ressources humaines

D'un effectif total de 2 255 en 2015, l'effectif du personnel de la DGI est passé à 2 397 en 2024, soit un accroissement annuel moyen de 0,7%. Sur toute la période, les agents de catégorie A et B sont les plus nombreux avec des parts moyennes annuelles respectives de 37,4% et de 33,8%.

Sur la période 2025 – 2029, la DGI enregistrera 299 départs à la retraite.

Gestion du portefeuille

Le portefeuille, constitué de contribuables actifs et inactifs, a connu une augmentation régulière sur la période sous revue avec un taux de croissance annuel moyen de 15,3%, passant de 70 322 en 2015 à 253 368 contribuables en 2024. Aussi, les contribuables actifs affichent une tendance à la hausse passant de 54 222 en 2015 à 202 336 en 2024, soit une croissance annuelle moyenne de 15,8%.

Sur la période de 2015 à 2024, le nombre de contribuables personnes physiques de sexe féminin a connu une hausse de 15,8% en moyenne par an, tandis que celui de sexe masculin a augmenté de 14,1%.

L'analyse des assujettis par type d'impôts (IS, IUTS, IBICA, TVA et IBNC) connaît une hausse tendancielle de 14,6% sur la période 2015-2024.

Prévisions de recettes

Les prévisions de recettes du budget de l'Etat sont passées de 520,85 milliards de FCFA en 2015 à 1 465,23 milliards de FCFA en 2024, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 12,2%. Cependant, une baisse est observée en 2020 (2,9%) en raison de la survenue de la pandémie du COVID 19.

Emissions nettes

Les émissions nettes du budget de l'Etat ont presque triplé en dix ans, passant de 518,19 milliards en 2015 à 1 448,34 milliards FCFA en 2024, soit une croissance annuelle moyenne de 12,1%.

Quant aux émissions des budgets des collectivités territoriales, elles ont enregistré une tendance haussière, passant de 15,35 milliards en 2015 à 57,02 milliards FCFA en 2024, soit une croissance annuelle moyenne de 15,7%.

Contrôle fiscal

De 2018 à 2024, le nombre de dossiers vérifiés dans le cadre des contrôles fiscaux a augmenté de 10,7% en moyenne par an. Le nombre moyen de dossiers vérifiés durant cette période est de 3 039 pour un portefeuille moyen de 25 011, soit un taux de couverture moyen de 12,1%.

Les montants notifiés à l'issue des contrôles fiscaux ont connu une croissance annuelle moyenne de 19,6% alors que les montants recouvrés ont également progressé de façon modérée, avec une augmentation moyenne de 3,3% par an.

Réalisations

Les réalisations sur la période présentent une tendance haussière. Elles sont passées de 503,54 milliards de FCFA en 2015 à 1 293,40 milliards de FCFA en 2024 avec une croissance moyenne annuelle de 11,1%. La croissance la plus importante est observée en 2021 (22,2%) en raison de la reprise de l'activité économique post COVID 19.

Quant aux recettes des collectivités territoriales affichent une tendance haussière de 11,0% en moyenne par an sur la période de référence. Elles sont passées de 19,10 milliards de FCFA en 2015 à 48,75 milliards de FCFA en 2024. Cependant, une baisse est observée en 2017 (-2,4%) en lien avec la suspension des lotissements dans les communes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

Civisme fiscal

Sur la période 2018-2024, les taux moyens annuels des déclarations reçues se présentent comme suit :

- 87,4% pour l'IS, dont 62,7% dans les délais ;
- 97,8% pour la TVA, dont 76,3% dans les délais ;
- 85,3% pour l'IBICA dont 58,9% dans les délais ;
- 89,4% pour l'IBNC dont 61,0% dans les délais.

Autres statistiques

Sur la période 2021-2024, il ressort un taux d'adhésion aux téléprocédures de 47,5% en 2021 et 82,0% en 2023, soit une hausse de 34,5 points de pourcentage.

En 2024, le taux d'adhésion atteint 100% pour les grandes entreprises (DGE), 97,4% pour les moyennes (DME) et 74,6% pour les autres (DRI).

Quant à l'utilisation de la facture normalisée sur la période 2017-2024, le nombre d'adhérents a fortement progressé, passant de 3 263 à 34 096, soit un taux de croissance annuel moyen de 39,8%. Ce niveau d'adhésion s'explique par la généralisation de la facture normalisée à tous les contribuables en 2023 ainsi que les formations et les sensibilisations organisées à leur profit.

I. RESSOURCES HUMAINES DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

I.1. Structure du personnel selon la catégorie et le sexe

Points saillants :

- Baisse de l'effectif du personnel depuis 2019 ;
- Prédominance des agents de la catégorie A ;
- Faible représentativité des femmes dans l'effectif du personnel surtout dans la catégorie A.

Commentaire général

Evolution de la structure du personnel selon la catégorie

De 2015 à 2024, l'effectif du personnel est passé de 2 255 à 2 397 agents, soit une croissance moyenne annuelle de 0,7%. Au cours de cette période, les agents des catégories A et B sont les plus nombreux avec des parts annuelles moyennes respectives de 37,4% et de 33,8%.

L'évolution de l'effectif du personnel présente deux phases. De 2015 à 2018, elle a enregistré une tendance haussière. Cependant, il a été noté une baisse entre 2016 et 2017 qui s'explique principalement par l'annulation de certains concours directs de l'année 2015 dont la formation dure généralement deux ans. Sur la période 2018-2024, il est observé une tendance baissière de l'effectif du personnel passant de 2 494 à 2 397 agents due à l'effet conjugué des départs à la retraite, des décès et de la réduction des postes à pourvoir des emplois spécifiques du Ministère de l'économie et des finances (MEF).

Entre 2023 et 2024, l'effectif du personnel est resté quasi inchangé avec respectivement 2 398 et 2 397 agents.

En 2024, le personnel est composé majoritairement d'agents de la catégorie A (37,4%) et ceux de la catégorie B (33,8%). Le groupe le moins représenté est celui des agents de la catégorie E (1,9%). La famille d'emploi «administration fiscale » représente 81,7% de l'ensemble du personnel.

Evolution de la structure du personnel selon le sexe

Sur la période 2015-2024, l'effectif des hommes augmente en moyenne de 0,7% par an tandis que celui des femmes baisse en moyenne de 1,0% par an. La proportion des femmes a également oscillé entre 21,3% et 18,2% de l'effectif total.

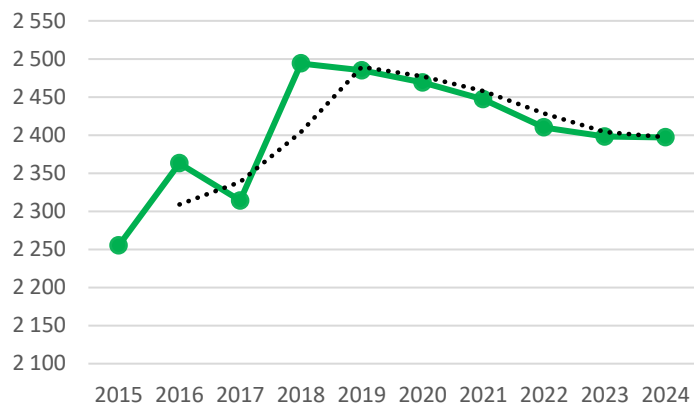
Entre 2023 et 2024, l'effectif du personnel a augmenté de 0,5 % pour les hommes tandis que celui des femmes a diminué de 2,2%.

En 2024, la proportion des femmes a atteint son niveau le plus bas (18,2%) avec une faible représentativité dans la catégorie A (11,3%).

L'effectif des femmes affiche une infériorité numérique par rapport à celui des hommes. En effet, le rapport de féminité est de 24,3 femmes pour 100 hommes en moyenne par an sur la période.

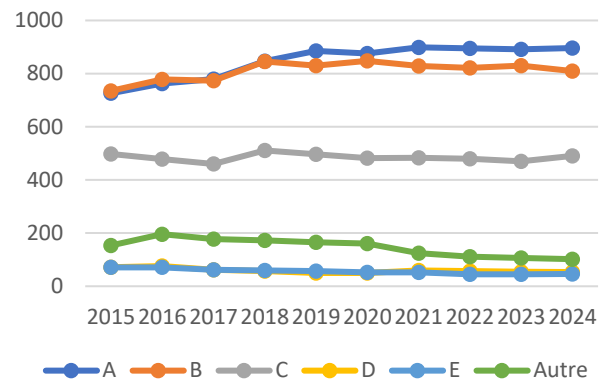
Cet indicateur est passé de 22,8% en 2023 à 22,2% en 2024, soit une diminution de 0,6 point traduisant ainsi la prédominance des hommes par rapport aux femmes.

Graphique 1: Evolution de l'effectif du personnel de 2015 à 2024



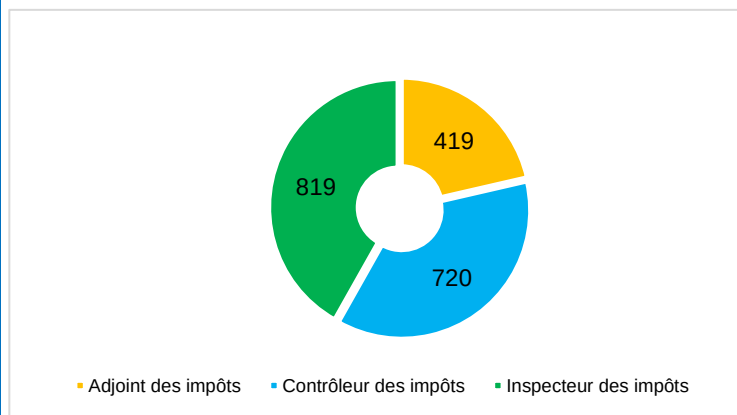
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 2: Evolution de l'effectif du personnel par catégorie



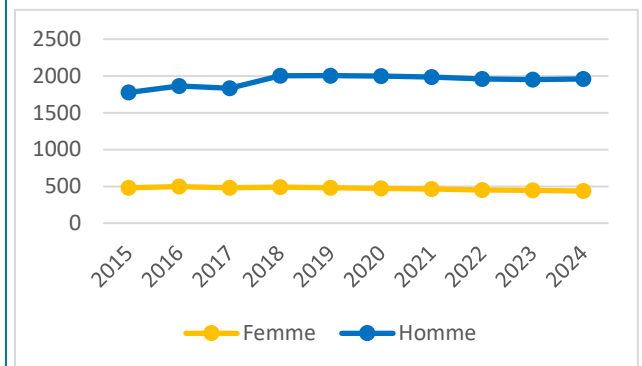
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 3: Répartition de l'effectif du personnel de la famille d'emploi de l'administration fiscale selon la catégorie en 2024



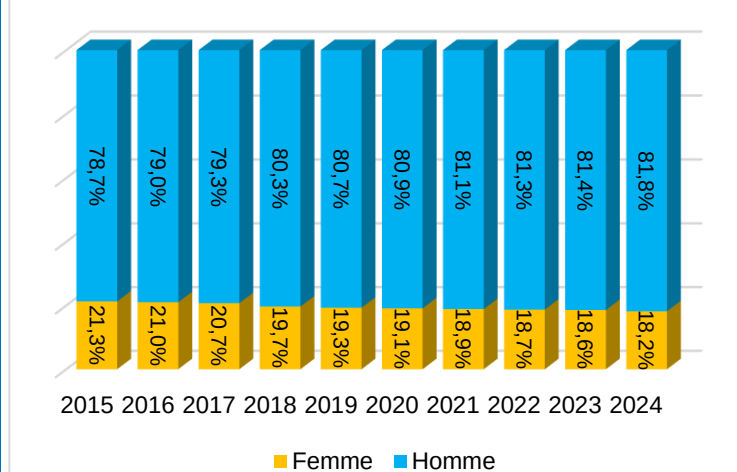
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 4: Evolution de l'effectif du personnel selon le sexe



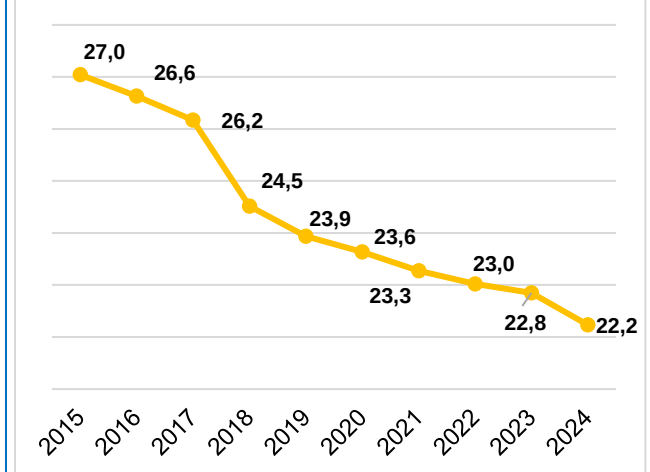
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 5: Répartition du personnel selon le sexe sur la période



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 6: Evolution du rapport de féminité de la DGI de 2014 à 2024



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

I.2. Structure du personnel selon l'âge, l'ancienneté et la région

Points saillants :

- Forte concentration du personnel dans la tranche d'âge de 40 à 44 ans ;
- 299 départs à la retraite sur les cinq prochaines années ;
- 52,3% du personnel avec moins de 14 ans d'ancienneté.

Commentaire général

Evolution de la structure du personnel selon l'âge

Sur la période 2015 à 2024, l'âge moyen des hommes est de 43,5 ans et celui des femmes est de 43,4 ans. L'âge médian révèle que la moitié du personnel de la DGI a plus de 43 ans.

En 2024, 89,2% des agents ont un âge supérieur à 34 ans avec une forte concentration du personnel dans la tranche d'âge 40 et 44 ans (26,7%).

49 agents dont 12 femmes ont été admis à faire valoir leur droit à la retraite en 2024. Selon la configuration actuelle du personnel, 299 agents seront à la retraite au cours des cinq (05) prochaines années.

Structure du personnel selon l'ancienneté

En 2024, 52,3% du personnel a une ancienneté de service inférieure ou égale à 14 ans. En outre, le personnel totalisant plus de 30 ans de service représente 9,7% en 2024 contre 9,2% en 2023, soit une hausse de 0,5 point de pourcentage.

Répartition du personnel par région

En 2024, la répartition géographique du personnel révèle une concentration des agents dans la région du Centre (66,1%) et des Hauts-Bassins (10,1%). Cette forte concentration du personnel dans ces deux régions s'explique par le dynamisme de l'activité économique.

Graphique 7: Distribution par sexe et par âge du personnel en 2024

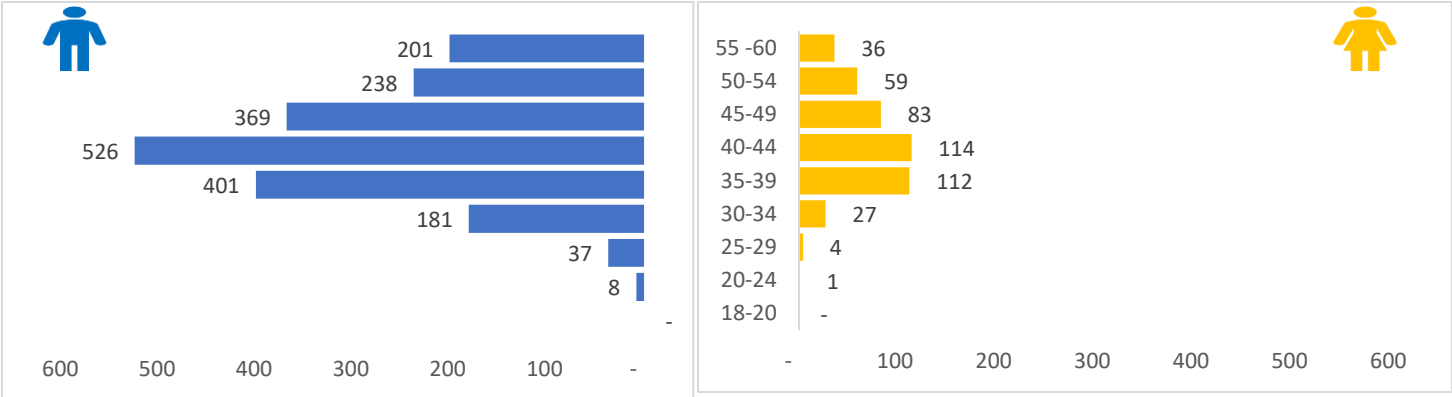
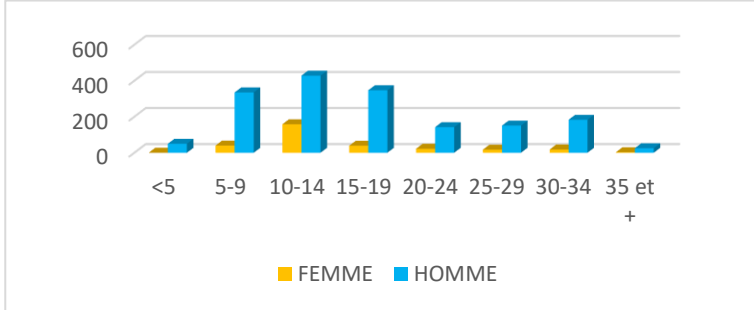


Tableau 1: Situation des départs à la retraite des prochaines années à partir de l'effectif de 2024

Catégorie	2024	2025	2026	2027	2028	2029
A	15	33	29	34	18	28
B	21	12	19	11	18	7
C	9	12	7	7	8	3
D	0	0	4	3	1	5
E	2	3	6	5	3	1
Autres	2	2	5	5	0	10
Total	49	62	70	65	48	54

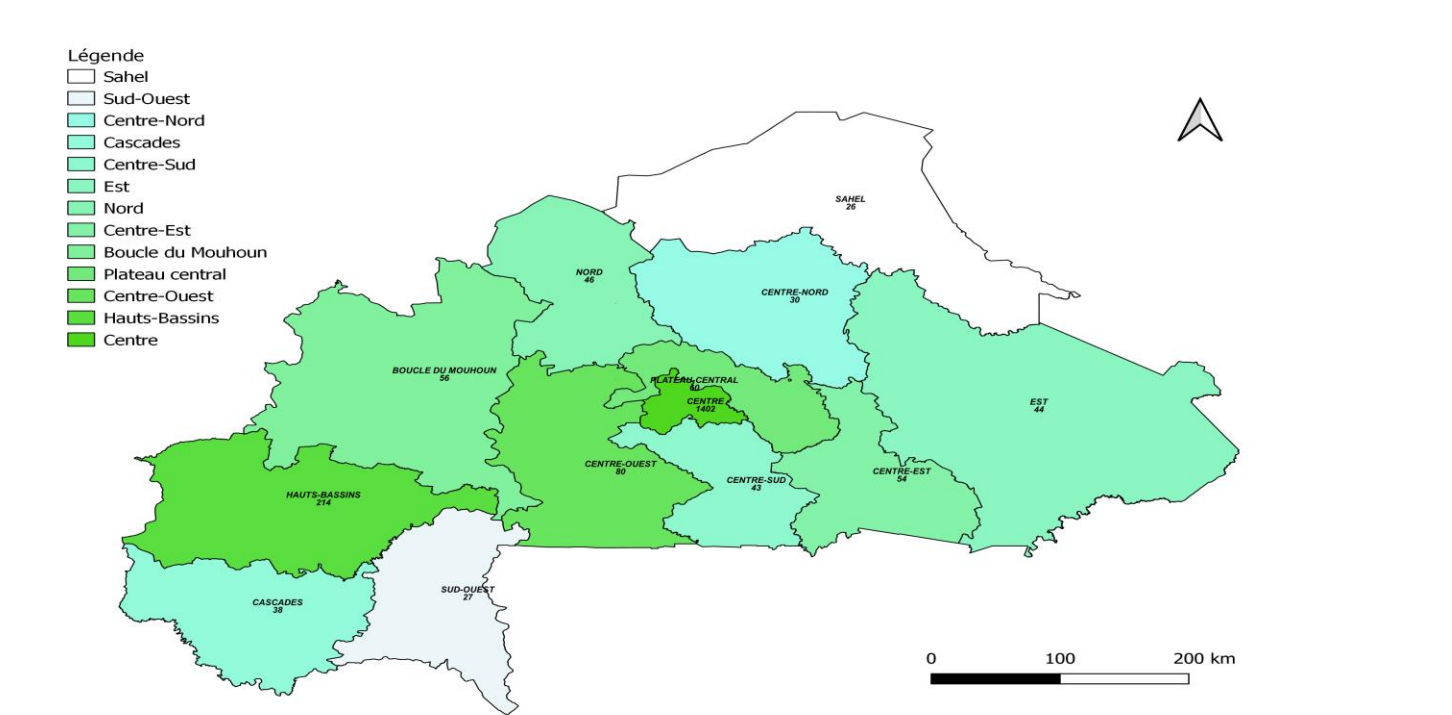
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 8 : Répartition de l'effectif du personnel de l'administration fiscale selon l'ancienneté en 2024



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Carte 1: Répartition du personnel de 2024 par région



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

II. GESTION DU PORTEFEUILLE

II.1. Analyse du portefeuille par région et par type de personnalité juridique

Points saillants :

- Accroissement du portefeuille sur la période (15,3% en moyenne annuelle) ;
- Augmentation du nombre de sociétés entre 2023 et 2024 (8,8%) ;
- Concentration des contribuables dans la région du Centre (57,1%).

Commentaire général

Evolution du portefeuille sur la période 2015-2024

Le portefeuille, constitué de contribuables actifs et inactifs, a connu une augmentation régulière sur la période sous revue avec un taux de croissance annuel moyen de 15,3%, passant de 70 322 en 2015 à 253 368 contribuables en 2024.

En 2024, le portefeuille global est constitué de 79,9% de contribuables actifs contre 20,1% de contribuables inactifs.

La croissance du nombre de contribuables actifs s'est avérée très dynamique, progressant de 54 222 en 2015 à 202 336 en 2024, soit une croissance annuelle moyenne de 15,8%. Toutefois, en 2021, le taux de croissance des contribuables actifs est de 5,4% contre 76,4% des contribuables inactifs. Ce taux élevé des contribuables inactifs est imputable à l'assainissement massif du fichier des contribuables.

Entre 2023 et 2024, le nombre de contribuables actifs a augmenté de 12,4% en valeur relative et de 22 313 en valeur absolue.

Répartition du portefeuille actif de 2024 par région

La répartition géographique du portefeuille actif en 2024 révèle une concentration des contribuables dans la région du Centre (57,1%) confirmant son statut de poumon économique national. Elle est suivie par la région des Hauts-Bassins avec 13,0% et les autres régions représentent 30,0%.

Evolution du nombre de contribuables actifs par type de personnalités juridiques

Sur la période de 2015 à 2024, le portefeuille actif des contribuables connaît une croissance suivant le type de personnalité. En effet, le nombre de contribuables personnes physiques est passé de 44 653 en 2015 à 150 458 en 2024 représentant un taux d'accroissement annuel moyen de 14,5%. Le glissement annuel donne une augmentation de 13,7% entre 2023 et 2024.

Quant aux contribuables personnes morales, leur nombre est passé de 9 569 en 2015 à 51 878 en 2024, soit un accroissement moyen annuel de 20,7%. Entre 2023 et 2024, le nombre de ce type de contribuable a augmenté de 8,8%. Cette augmentation est essentiellement liée au nombre croissant de sociétés.

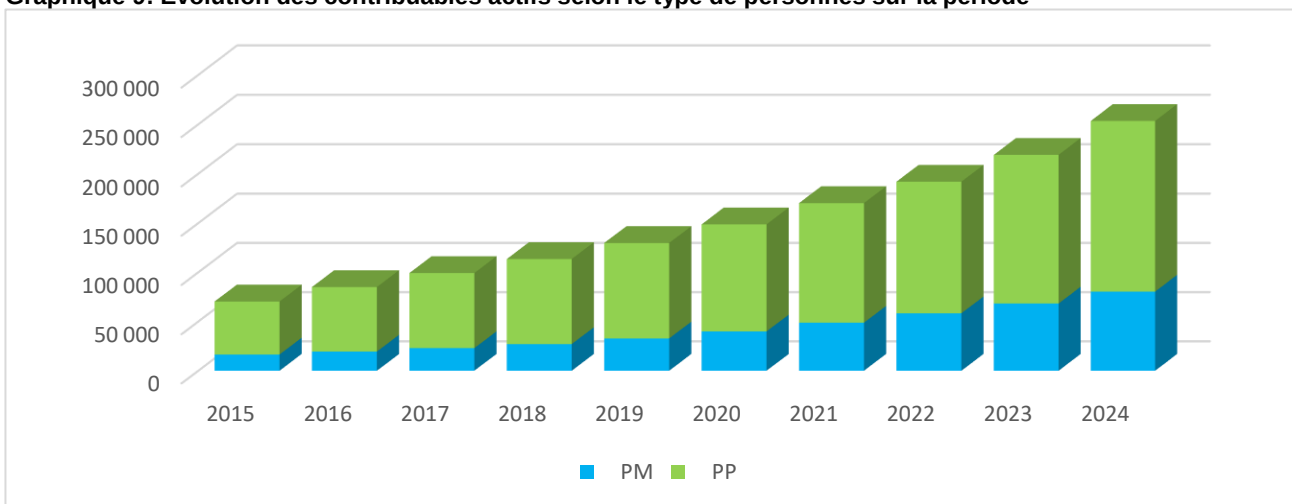
En 2024, le portefeuille des contribuables actifs est constitué de 74,4% de personnes physiques et de 25,6% de personnes morales.

Tableau 2 : Évolution du portefeuille de 2015 à 2024 selon l'état du contribuable

Etat	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Actifs	54 222	68 541	82 584	96 822	113 073	129 763	136 816	157 566	180 023	202 336
Inactifs	16 100	16 500	16 659	16 662	16 668	18 926	33 388	34 308	39 037	51 032
Total	70 322	85 041	99 243	113 484	129 741	148 689	170 204	191 874	219 060	253 368

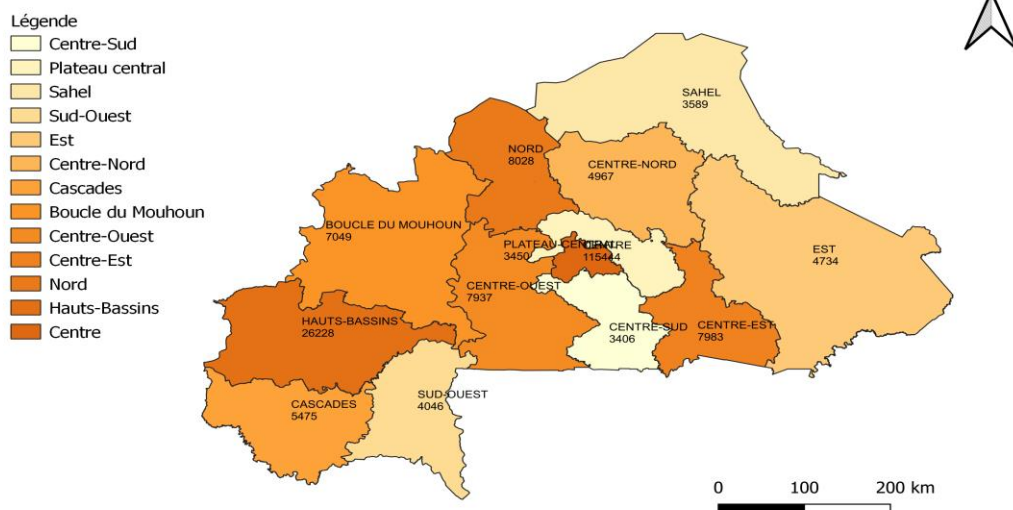
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 9: Évolution des contribuables actifs selon le type de personnes sur la période



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Carte 2: Répartition des contribuables actifs de 2024 par région



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

II.2. Analyse du portefeuille par sexe et par régime

Points saillants :

- Faible proportion de contribuables personnes physiques de sexe féminin en 2024;
- Prédominance des contribuables de la CME dans le portefeuille.

Commentaire général

Evolution du nombre de contribuables actifs par sexe sur la période 2015-2024

Sur la période de 2015 à 2024, le nombre de contribuables personnes physiques de sexe féminin a connu une hausse de 15,8% en moyenne par an, tandis que celui de sexe masculin a augmenté de 14,1%. Cette tendance s'explique par l'adhésion de plus en plus croissante des femmes à la formalisation de leurs activités économiques au Burkina Faso.

En 2024, les contribuables personnes physiques sont constitués de 80,3% d'hommes et de 19,7% de femmes.

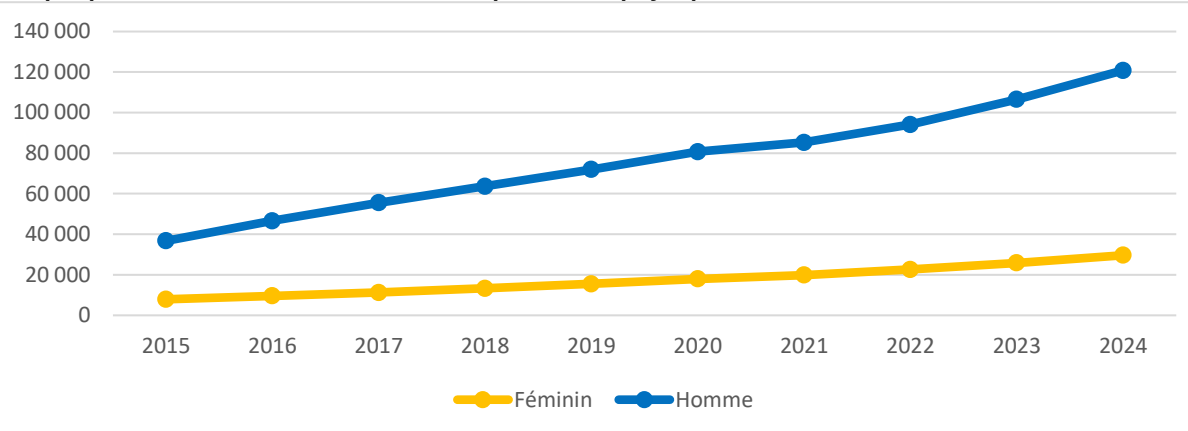
Evolution du nombre de contribuables actifs par régime sur la période 2015-2024

Sur la période sous revue, le nombre de contribuables actifs du régime du bénéfice réel normal d'imposition (RNI) a connu une croissance moyenne annuelle de 4,8%. Pour les contribuables actifs des régimes du bénéfice réel simplifié d'imposition (RSI) et de la contribution des micro-entreprises (CME), la croissance moyenne annuelle est respectivement de 7,7% et de 17,3%.

Il faut noter que le nombre de contribuables RSI a enregistré une forte baisse (35,4%) entre 2020 et 2021. Cette baisse résulte de l'assainissement du portefeuille des contribuables qui s'est traduit par la correction du régime d'imposition pour certains et la désactivation de numéro IFU pour d'autres (7 766 contribuables RSI désactivés en 2021).

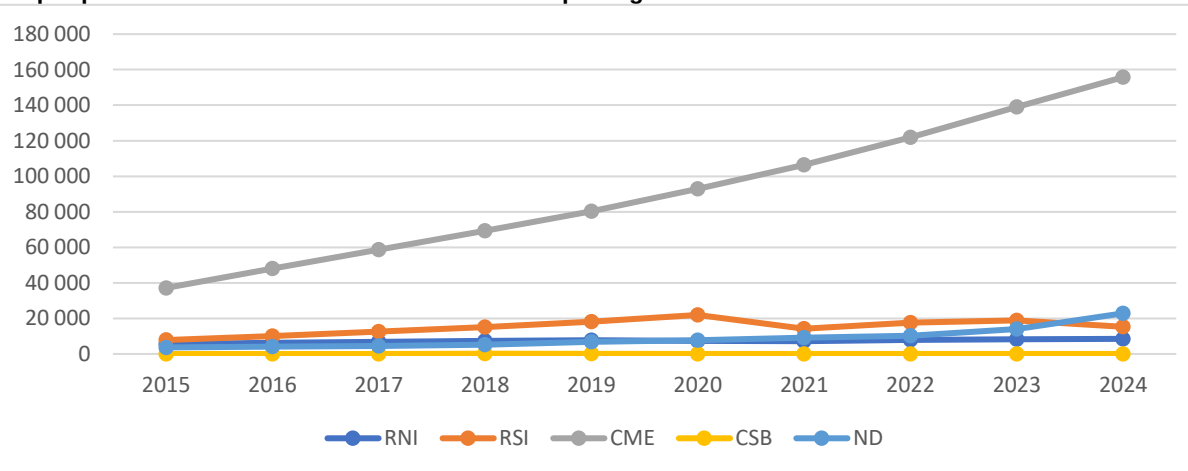
En 2024, le portefeuille actif est composé de 8 483 contribuables RNI, 15 270 contribuables RSI, 155 746 contribuables CME et 22 837 contribuables du régime « non déterminé » (ND).

Graphique 10:Évolution des contribuables personnes physiques selon le sexe



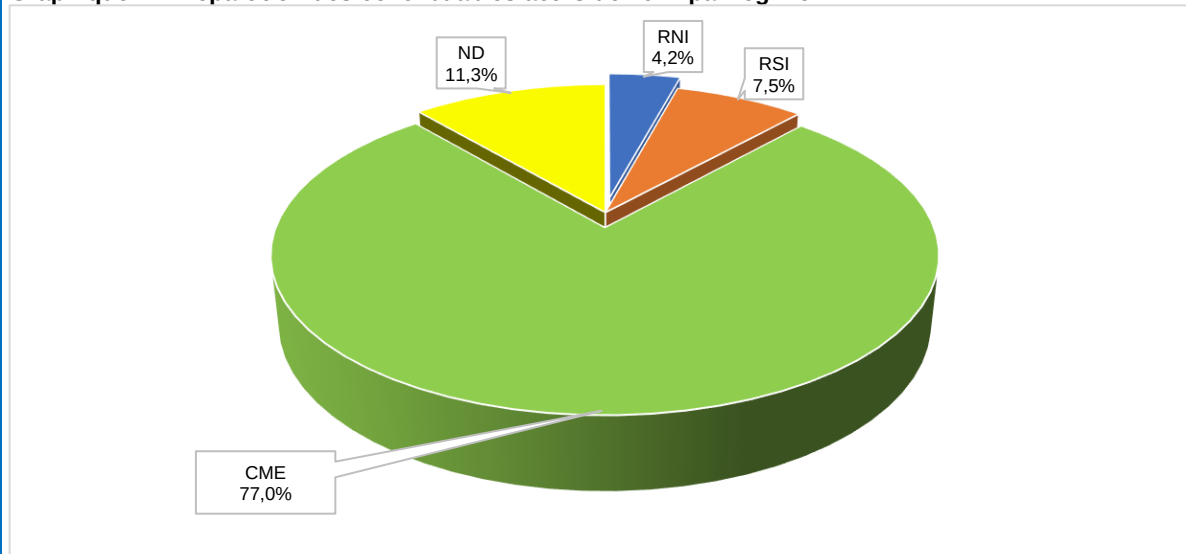
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 11: Évolution des contribuables actifs par régime



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 12: Répartition des contribuables actifs de 2024 par régime



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

II.3. Analyse des contribuables assujettis par impôt

Points saillants :

- Baisse des assujettis des impôts sur les revenus en 2024 ;
- Croissance des assujettis à l'IUTS sur la période (18,0%) ;
- En 2024, 68,3% des assujettis à la TVA/TAF relevant des DME.

Commentaire général

Assujettis à l'impôt sur les sociétés (IS)

De 2015 à 2024, le nombre de contribuables assujettis à l'IS a enregistré un taux de croissance moyen annuel de 14,6%.

En 2024, le nombre d'assujettis à l'IS s'est établi à 11 796 contre 11 943 en 2023, soit une baisse de 1,2%. La majorité des contribuables assujettis à l'IS se trouve dans le portefeuille de la DRI-C (47,1%).

Assujettis à l'impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles (IBICA)

Le nombre des assujettis à l'IBICA est passé de 1 913 en 2015 à 4 986 en 2024, soit une croissance moyenne annuelle de 11,2%.

Entre 2023 et 2024, le nombre d'assujettis a baissé de 435 contribuables pour s'établir à 4 986 en 2024.

En 2024, la majeure partie des contribuables soumis à l'IBICA relève de la DRI-C, des DME et de la DRI-HBS avec des parts respectives de 39,6%, de 20,8% et de 9,7%.

Assujettis à l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales (IBNC)

Le nombre de contribuables assujettis à l'IBNC est passé de 225 en 2015 à 1 745 en 2024, soit un taux de croissance moyen annuel de 25,6% sur la période en raison d'une prise en charge progressive du portefeuille.

De 2023 à 2024, cet effectif a baissé de 268 contribuables. En 2024, 50,1% des contribuables assujettis à l'IBNC relèvent de la DRI-C.

En 2024, les différentes baisses de portefeuille constatées sont liées aux actions d'assainissement entreprises par les unités de recouvrement.

Assujettis à l'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS)

Le nombre de contribuables soumis à l'IUTS a connu une progression entre 2015 et 2024. Il est passé de 4 860 à 21 556 contribuables, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 18,0%. Cette croissance s'explique par la création de nouvelles entreprises formelles. De 2023 à 2024, le nombre d'assujettis à l'IUTS est passé de 21 158 à 21 556, soit un accroissement relatif de 1,9%.

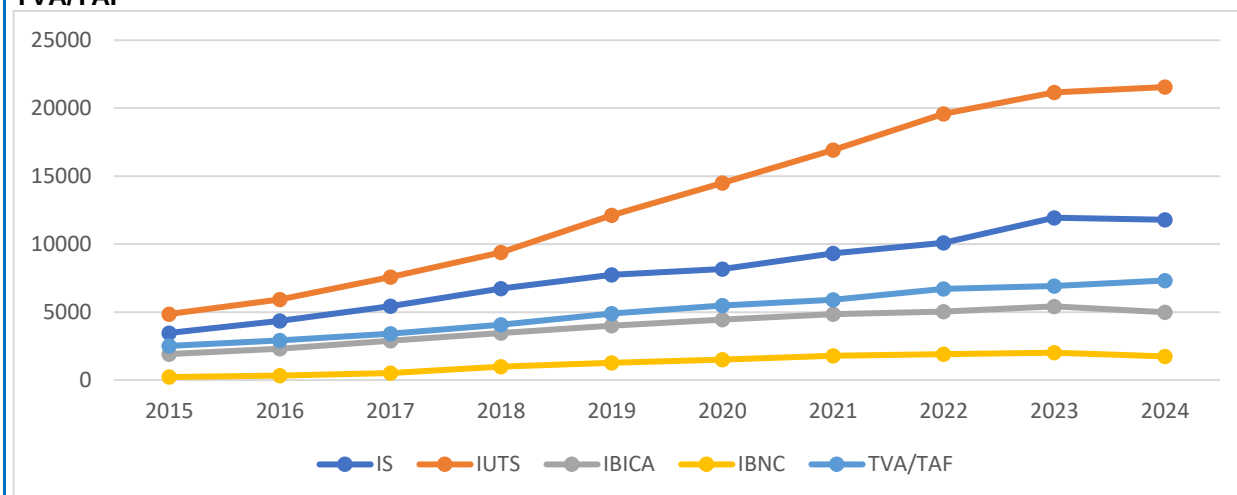
En 2024, la DRI-C enregistre l'effectif le plus élevé des assujettis à l'IUTS (40,6%) suivie des DME (30,6%).

Assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée/taxe sur les activités financières (TVA/TAF)

Entre 2015 et 2024, le nombre d'assujettis à la TVA/TAF a connu une tendance haussière. Cette augmentation représente en moyenne 12,6% par an.

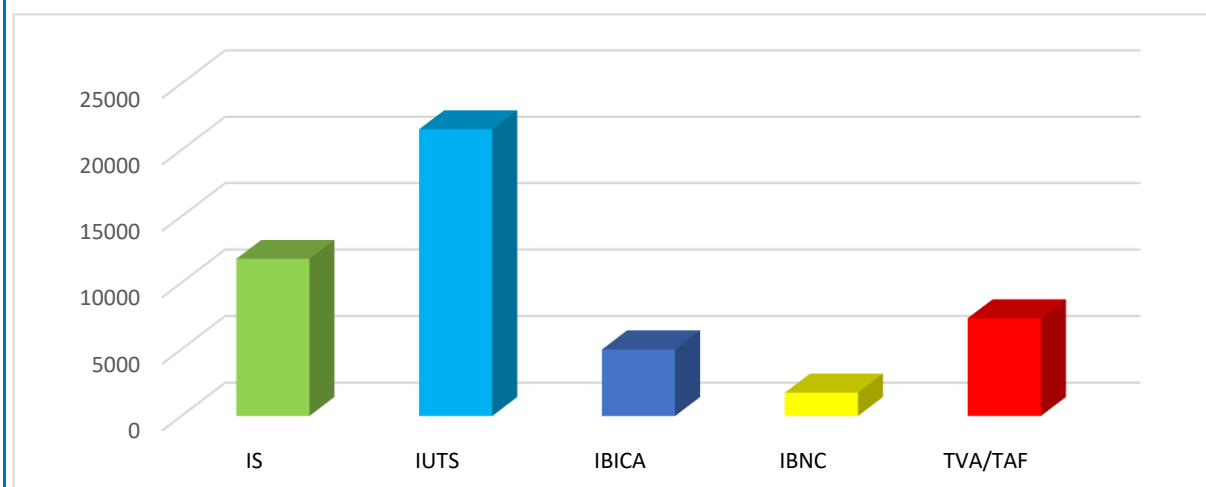
Le nombre d'assujettis à la TVA/TAF enregistre une hausse de 5,8% entre 2023 et 2024. En 2024, les DME comptent le plus grand nombre d'assujettis à la TVA/TAF (68,3%), suivies de la DGE (11,2%) et de la DRI-C (7,1%).

Graphique 13: Evolution du nombre de contribuables assujettis à l'IS, l'IUTS, l'IBICA, l'IBNC et la TVA/TAF



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 14: Proportion des assujettis de 2024 par type d'impôts



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Tableau 3: Répartition des assujettis par structure et selon le type d'impôt en 2024 (%)

IMPOTS	DGE	DME	DRI-C	DRI HBS	AUTRES DRI	TOTAL
IS	6,4	35,1	47,1	4,2	7,1	100,0
IUTS	3,8	30,6	40,6	5,7	19,3	100,0
IBICA	1,5	20,8	39,6	9,7	28,5	100,0
IBNC	0,2	14,4	50,1	11,7	23,6	100,0
TVA/TAF	11,2	68,3	7,1	1,3	12,1	100,0

Source : Annuaire statistique des impôts 2024

III. PREVISIONS DE RECETTES

III.1. Analyse des prévisions au titre du budget de l'Etat

Points saillants :

- Prévisions presque triplées en dix ans ;
- Prédominance des prévisions de la DGE (part moyenne annuelle de 82,3%).

Commentaire général

Prévisions de recettes sur la période 2015-2024

Les prévisions de recettes sont passées de 520,85 milliards de FCFA en 2015 à 1 465,23 milliards de FCFA en 2024, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 12,2%. Cependant, une baisse est observée en 2020 (2,9%) en raison de la survenue de la pandémie du COVID 19.

En 2024, les prévisions de la DGI sont en hausse de 167,87 milliards de FCFA par rapport à celles de 2023, soit un taux de progression de 12,9%.

Prévisions par catégorie d'unité de recouvrement ¹sur la période 2015-2024

Sur la période 2015-2024, la structure des prévisions de recettes par catégorie d'UR présente une prédominance des prévisions de la DGE suivies de celles des DME, affichant respectivement des parts annuelles moyennes de 82,3% et de 11,2%. Cet ordre découle du potentiel de chaque catégorie d'UR en termes d'émission.

Prévisions par nature de recettes sur la période 2015-2024

La structure des prévisions par nature de recettes met en évidence une prédominance des « impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital » ainsi que des « impôts et taxes intérieurs sur les biens et services ». Les parts annuelles moyennes de ces deux catégories représentent respectivement 51,9% et 39,6% des prévisions de recettes globales.

Les prévisions de recettes ont augmenté significativement entre 2023 et 2024, avec une croissance de 109,93 milliards de FCFA des « impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital » et de 34,45 milliards de FCFA des « impôts et taxes intérieurs sur les biens et services ».

Les prévisions de recettes 2024 montrent une prédominance des « impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital » (58,1%) et des « impôts et taxes intérieurs sur les biens et services » (34,2%).

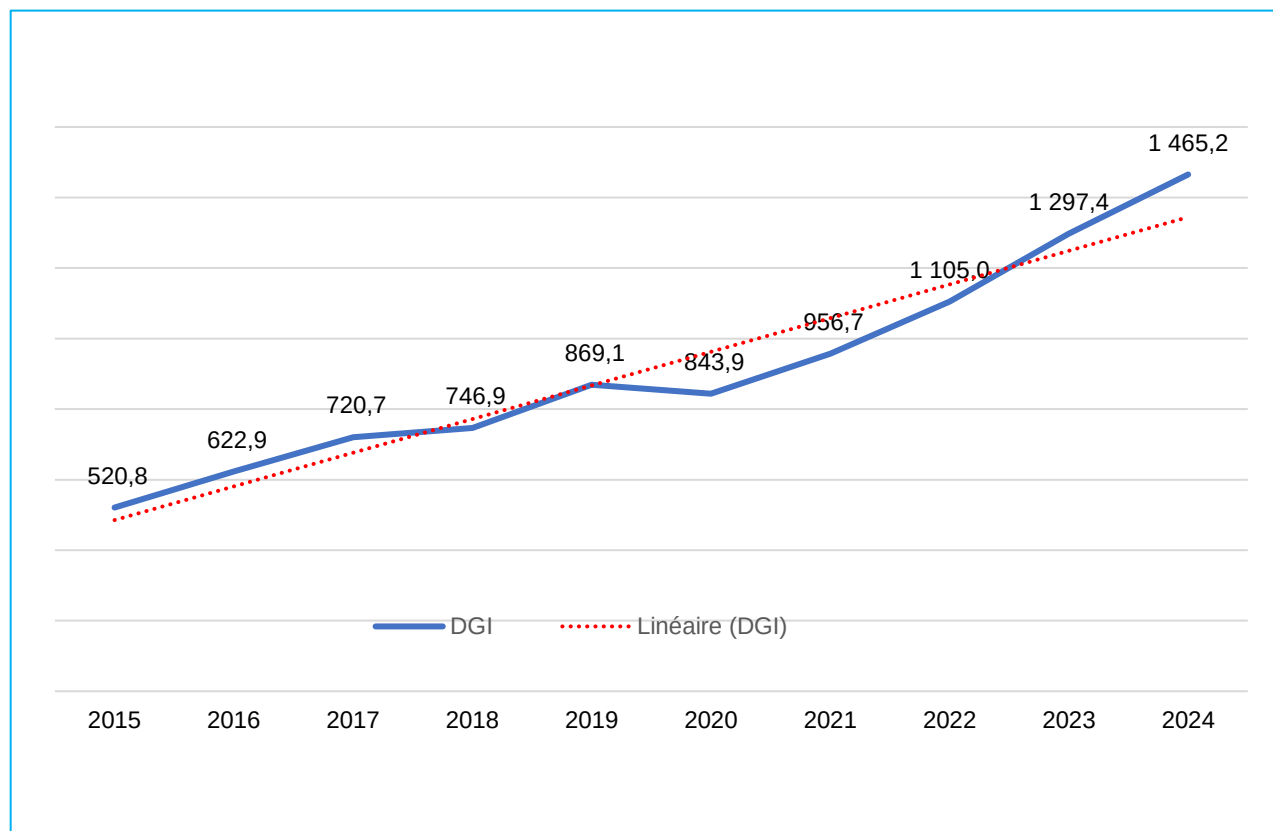
¹ Se référer au glossaire

Tableau 4: Evolution des taux de variation des prévisions du budget de l'Etat (%)

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de variation		19,6	15,7	3,6	16,4	-2,9	13,4	15,5	17,4	12,9

Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 15: Evolution des prévisions du budget de l'Etat (en milliards de FCFA)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

III.2. Analyse des prévisions au titre du budget des collectivités territoriales

Points saillants :

- Tendance haussière annuelle des prévisions des collectivités territoriales (8,9%) ;
- Prééminence des prévisions des collectivités territoriales des DRI ;
- Prépondérance de la prévision des patentes (56,7% en 2024).

Commentaire général

Prévisions sur la période 2015-2024

Sur la période sous revue, les prévisions des budgets des collectivités territoriales présentent une tendance haussière avec un taux d'accroissement annuel moyen de 8,9%. Toutefois, des baisses ont été observées en 2020 (5,4%), 2023 (1,3%) et en 2024 (2,8%) et s'expliquent par la crise sanitaire COVID-19 et le contexte sécuritaire ayant perturbé l'activité économique locale.

De 2023 à 2024, les prévisions des budgets des collectivités territoriales ont baissé de 1,2 milliard de FCFA, passant de 42,7 milliards de FCFA à 41,5 milliards de FCFA, ce qui représente une régression de 2,8%.

Prévisions par catégorie d'unité de recouvrement sur la période 2015-2024

Sur la période de référence, la structure des prévisions des collectivités territoriales par catégorie d'UR montre une hiérarchie marquée par la prédominance des prévisions des DRI sur celles de la DGE, des DME et des DGUF, avec des parts annuelles moyennes respectives de 56,3%, 28,2%, 12,7% et 2,7%.

Prévisions par nature d'impôts sur la période 2015-2024

Sur la période 2015-2024, les prévisions des collectivités territoriales sont passées de 19,21 milliards de FCFA en 2015 à 41,52 milliards de FCFA en 2024, soit un taux de progression moyen annuel de 8,9%. De ces prévisions, la part moyenne de la contribution des patentes reste prédominante (54,0%), suivie de celles de la taxe de jouissance (20,8%), de la CME (11,7%) et des autres natures d'impôts (13,6%).

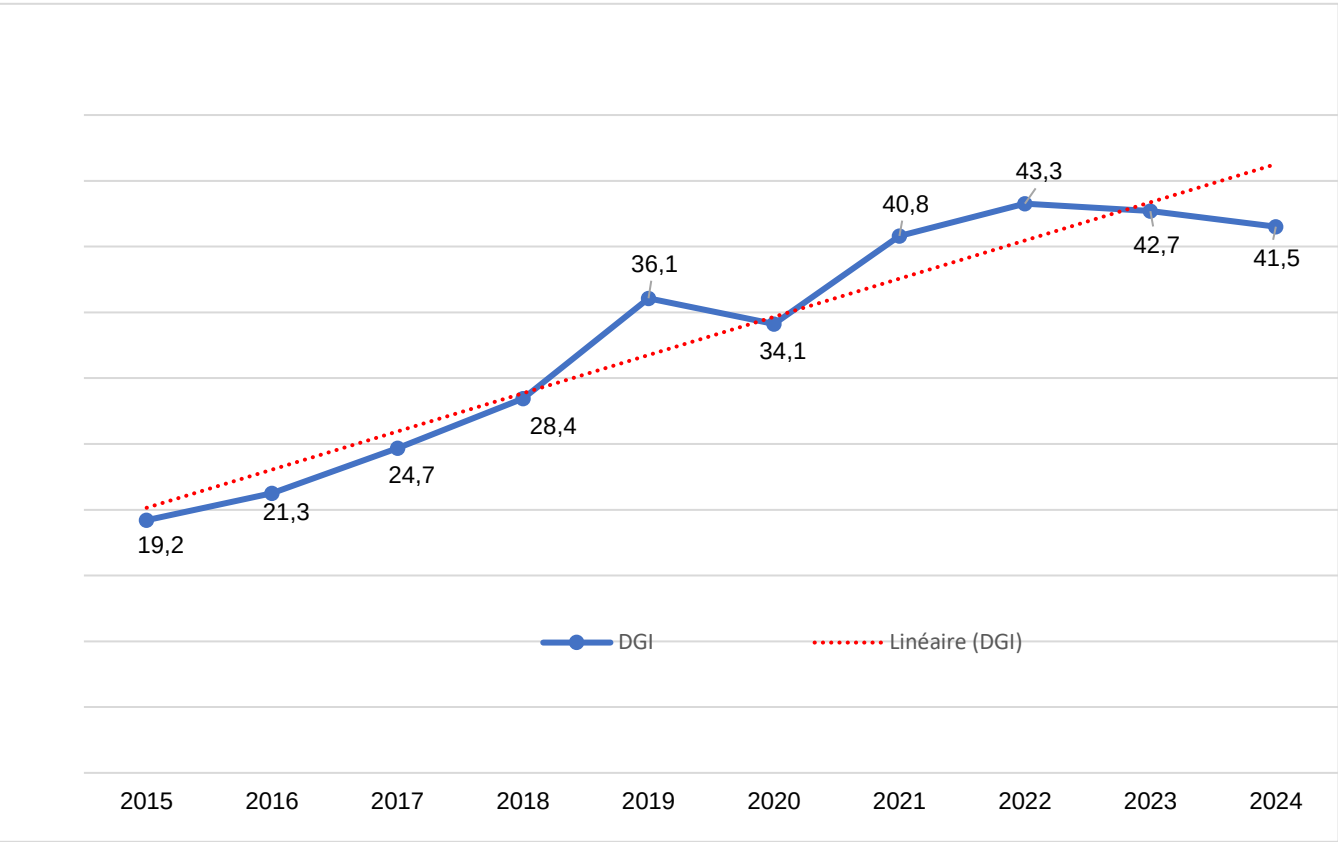
En 2024, les prévisions de recettes des collectivités territoriales (41,52 milliards de FCFA) sont dominées par celles de la contribution des patentes (56,7%) suivie de celles de la taxe de jouissance (17,4%), de la CME (11,0%) et des autres natures d'impôts (14,9%).

Tableau 5: Evolution des taux de variation des prévisions des budgets des collectivités territoriales (%)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de variation		10,7	16,2	15,2	26,8	-5,4	19,6	6,0	-1,3	-2,8

Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 16: Evolution des prévisions du budget des collectivités territoriales (en milliards de FCFA)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

IV. EMISSIONS NETTES

IV.1. Analyse des émissions nettes au titre du budget de l'Etat par catégorie d'UR

Points saillants :

- Emissions nettes presque triplées en dix ans ;
- Faible proportion des émissions nettes des DRI en 2024.

Commentaire général

Emissions nettes sur la période 2015-2024

Les émissions nettes du budget de l'Etat ont presque triplé en dix ans, passant de 518,19 milliards en 2015 à 1 448,34 milliards FCFA en 2024, soit une croissance annuelle moyenne de 12,1%.

En 2024, elles ont augmenté de 3,5% par rapport à 2023, atteignant 1 448,34 milliards FCFA. Cette performance illustre les efforts continus de la DGI dans la mobilisation des recettes.

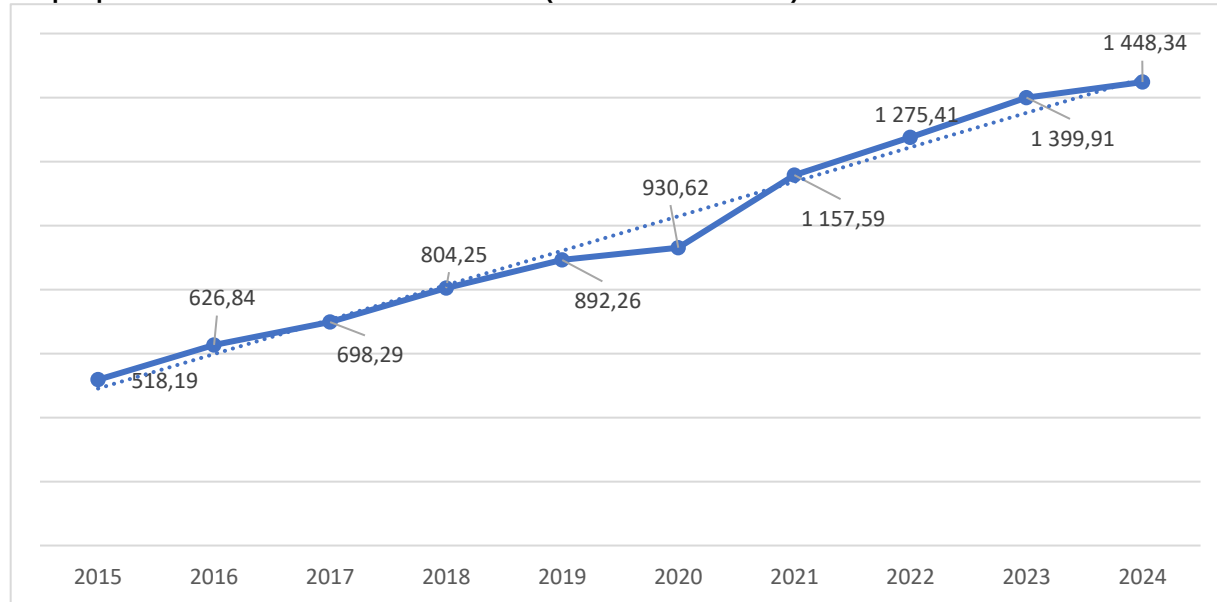
Emissions nettes par catégorie d'UR sur la période 2015-2024

Toutes les catégories d'UR ont vu leurs émissions nettes croître sur la période, avec des taux de croissance annuels moyens de 10,7% pour la DGE, 18,6% pour les DME et 15,7% pour les autres (DRI et DGUF).

Sur la période sous revue, la DGE domine largement avec une part moyenne annuelle des émissions nettes de 81,9% suivie des DME (13,1%).

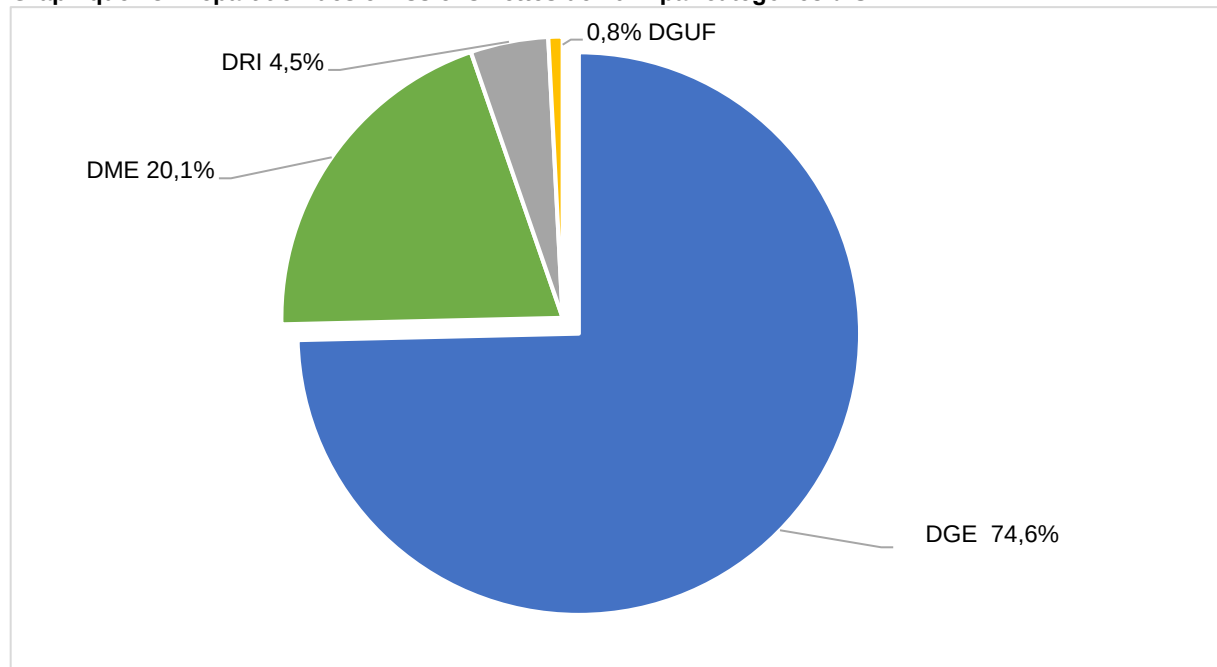
En 2024, la répartition des émissions nettes est la suivante : DGE (74,6%), DME (20,1%), DRI (4,5%) et DGUF (0,8%).

Graphique 17: Evolution des émissions nettes (en milliards de FCFA)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 18: Répartition des émissions nettes de 2024 par catégories d'UR



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

IV.2. Analyse des émissions nettes du budget de l'Etat par nature de recettes et par origine

Points saillants :

- Forte concentration des émissions nettes sur deux natures de recettes ;
- Plus de 90% des émissions nettes issues des déclarations.

Commentaire général

Emissions nettes par nature de recettes sur la période 2015-2024

Sur la période 2015-2024, deux catégories d'impôts ont dominé les recettes, représentant en moyenne plus de 92,0% du total. Il s'agit des « impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital » (49,7%) et des « impôts et taxes intérieurs sur les biens et services » (42,3%).

En 2024, les deux principales natures de recette cumulent 90,6% des émissions nettes totales.

Emissions nettes par origine sur la période 2015-2024

Les émissions proviennent majoritairement des déclarations des contribuables, représentant en moyenne 90,9% sur la période et affichant une croissance annuelle moyenne de 11,1%, signe d'une amélioration du civisme fiscal et de l'adhésion aux téléprocédures. Les avis de redressement suivent avec une part annuelle moyenne de 5,1%.

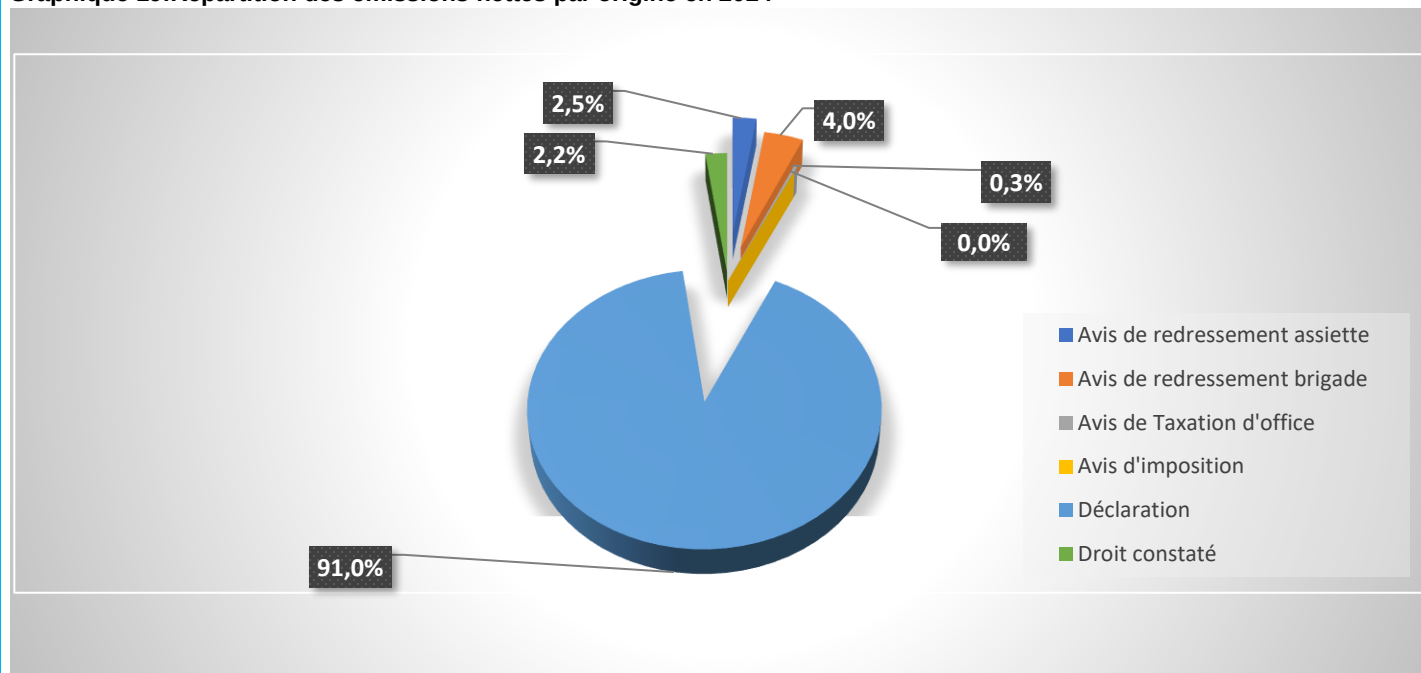
En 2024, les déclarations représentent 91,0% des émissions nettes suivies des avis de redressement (6,5%). Il faut noter une baisse de 67,3% des émissions nettes issues des avis de taxation d'office par rapport à 2023.

Tableau 6: Part contributive des natures de recettes dans les émissions nettes (%)

Nature de recettes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital	44,5	47,3	45,5	48,8	50,5	49,3	51,4	57,0	52,4	51,9
Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	1,5	1,4	1,5	1,6	1,5	1,6	1,4	1,4	1,4	1,5
Impôts sur le patrimoine	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
Autres Impôts Directs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	47,7	45,9	46,2	42,5	41,6	42,1	40,7	36,3	38,4	38,7
Droits d'enregistrement et de timbre	6,0	5,1	6,5	6,7	5,9	6,6	6,0	4,9	6,4	6,8
Autres recettes fiscales	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Droits et frais administratifs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Pénalités	na	na	na	na	na	na	na	na	na	0,7
Autres recettes non fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 19: Répartition des émissions nettes par origine en 2024



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

IV.3. Analyse des émissions nettes des impôts leaders

Points saillants :

- Prééminence des émissions nettes des impôts leaders (94,8% en moyenne annuelle) ;
- Prédominance des émissions nettes en TVA/TAF et IS.

Commentaire général

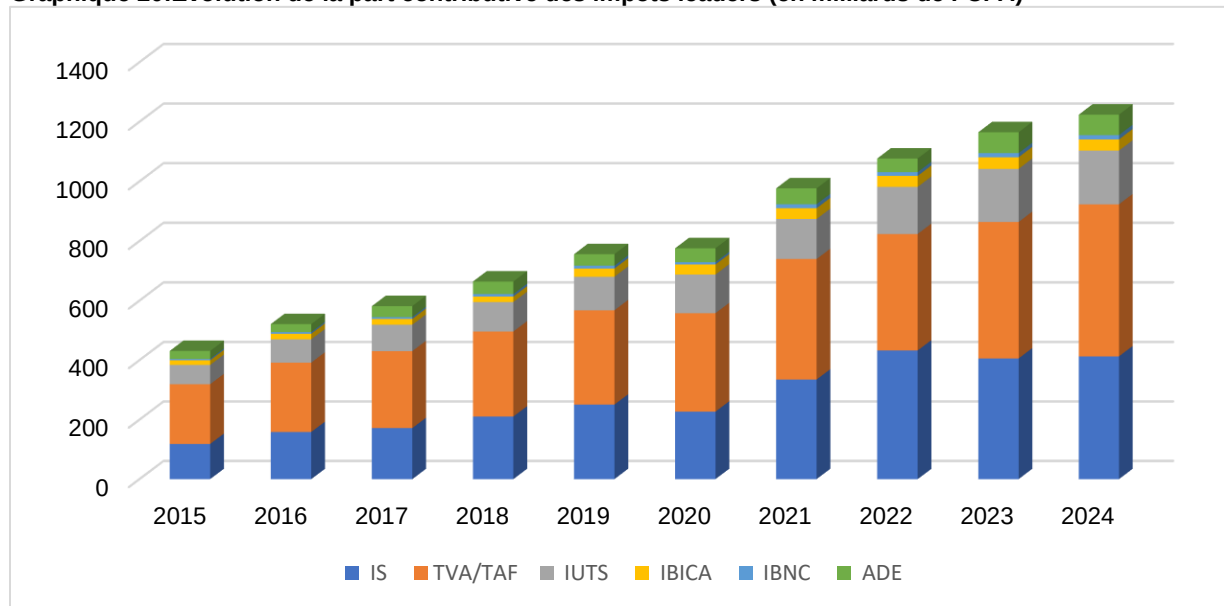
Emission nettes des impôts leaders sur la période 2015-2024

Les impôts leaders représentent une part moyenne annuelle de 94,8% des émissions nettes totales de la période. Leurs émissions nettes ont connu une croissance continue, passant de 493,02 milliards de FCFA en 2015 à 1 350,04 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse annuelle moyenne de 11,8%. Cette performance s'explique par le dynamisme de l'activité économique et la mise en œuvre des différentes mesures et réformes.

Sur la période, la TVA/TAF, l'IS et l'IUTS représentent 79,2% des impôts leaders avec des parts respectives de 37,3%, 28,7% et 13,3%.

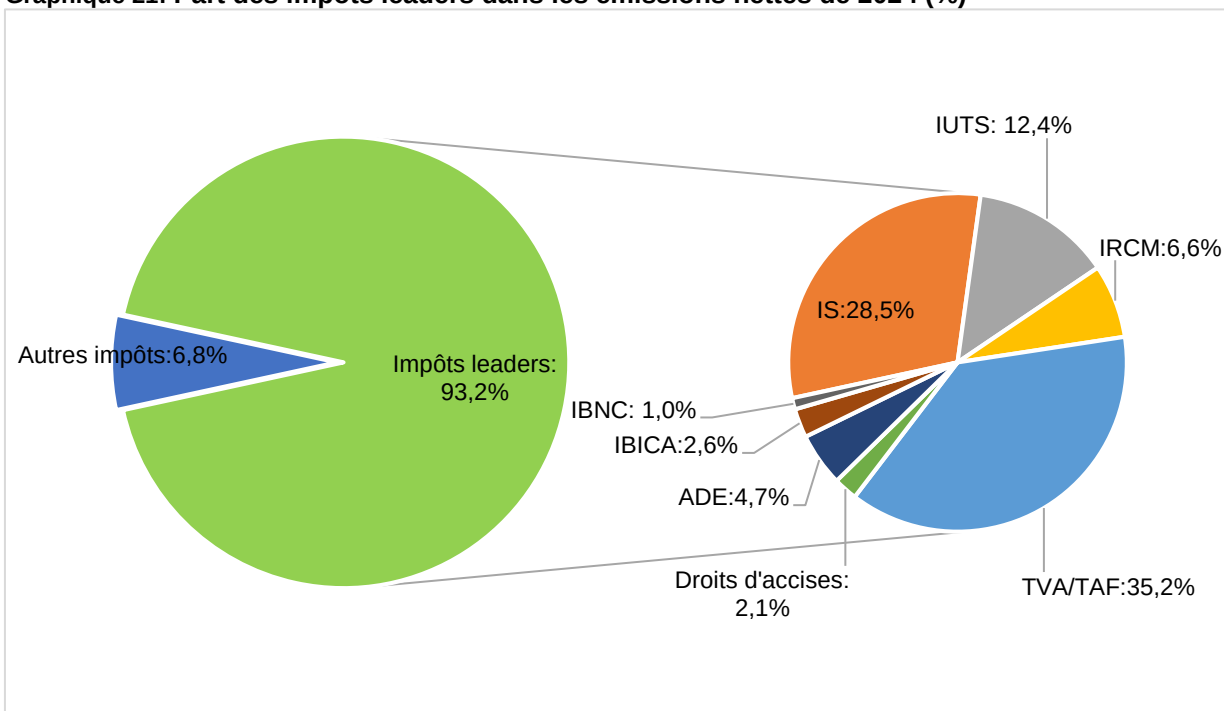
En 2024, les émissions de ces impôts ont atteint 1 350,04 milliards de FCFA, soit une hausse de 2,8% par rapport à 2023. Ils constituent 93,2% des émissions nettes totales en 2024.

Graphique 20: Evolution de la part contributive des impôts leaders (en milliards de FCFA)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 21: Part des impôts leaders dans les émissions nettes de 2024 (%)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

IV.4. Analyse des émissions nettes des budgets des collectivités territoriales

Points saillants :

- Forte dépendance à un seul impôt : la patente ;
- Structure basée majoritairement sur l'émission d'avis par l'administration.

Commentaire général

Emissions nettes sur la période 2015-2024

Sur la période sous revue, les émissions nettes des recettes des collectivités territoriales ont enregistré une tendance haussière, passant de 15,35 milliards en 2015 à 57,02 milliards FCFA en 2024, soit une croissance annuelle moyenne de 15,7%.

En 2024, les émissions ont augmenté de 8,6% par rapport à 2023, portées principalement par la hausse de la contribution des patentes (65,1%).

Emissions nettes par nature d'impôts sur la période 2015-2024

Sur la période de référence, la contribution des patentes a évolué de 12,40 milliards de FCFA en 2015 à 37,10 milliards de FCFA en 2024, soit un taux de croissance annuelle moyenne de 12,9%. Elle reste prépondérante avec une part moyenne annuelle de 73,1% des émissions nettes des collectivités territoriales. Bien qu'elle reste dominante, la part de la contribution des patentes dans les émissions nettes connaît une diminution continue, passant de 73,1% à 65,1% de 2020 à 2024.

En 2024, les émissions nettes sont constituées principalement de la contribution des patentes (65,1%), suivie de la taxe de jouissance (12,9%) et de la TVM (7,4%).

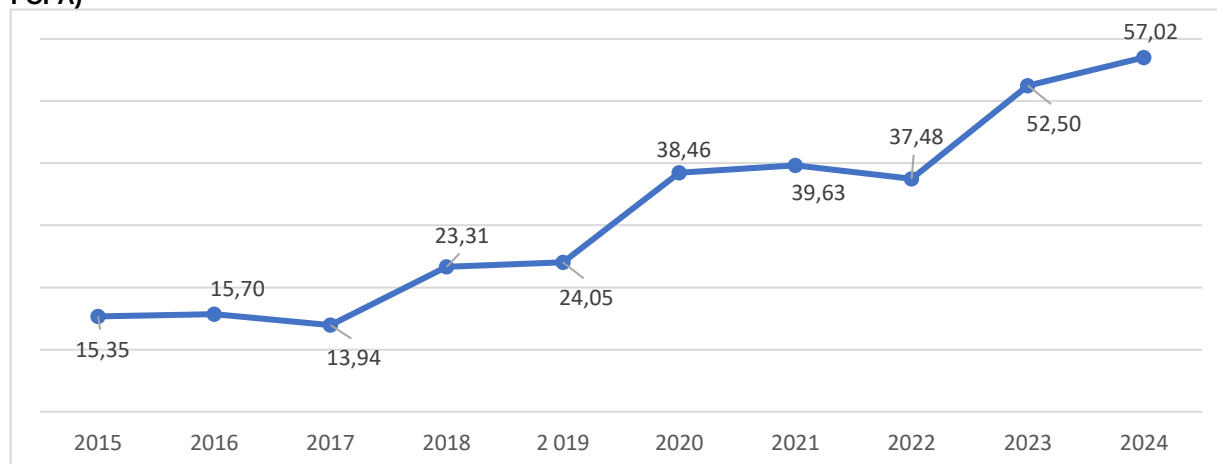
Toutefois, la contribution de la taxe de résidence, taxe sur les armes, taxe de voirie et de la licence est insignifiante dans les émissions nettes totales, et correspond à 0,4%.

Emissions nettes par origine sur la période 2015-2024

Les émissions nettes des budgets des collectivités territoriales proviennent majoritairement des avis d'imposition, suivis des droits constatés et des déclarations. Elles représentent respectivement des parts annuelles moyennes de 61,7%, de 19,0% et de 17,5%. Cet état de fait est lié au processus de détermination de la contribution des patentes qui se fait par avis d'imposition.

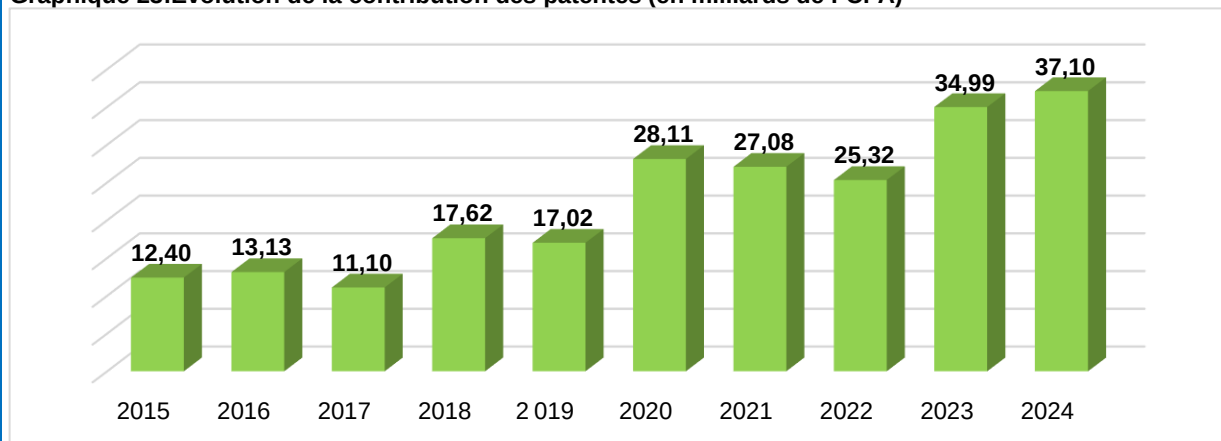
En 2024, cette structure se confirme avec 60,1% pour les avis d'imposition, 26,0% pour les droits constatés et 12,2% pour les déclarations.

Graphique 22: Evolution des émissions nettes des budgets des collectivités territoriales (en milliards de FCFA)



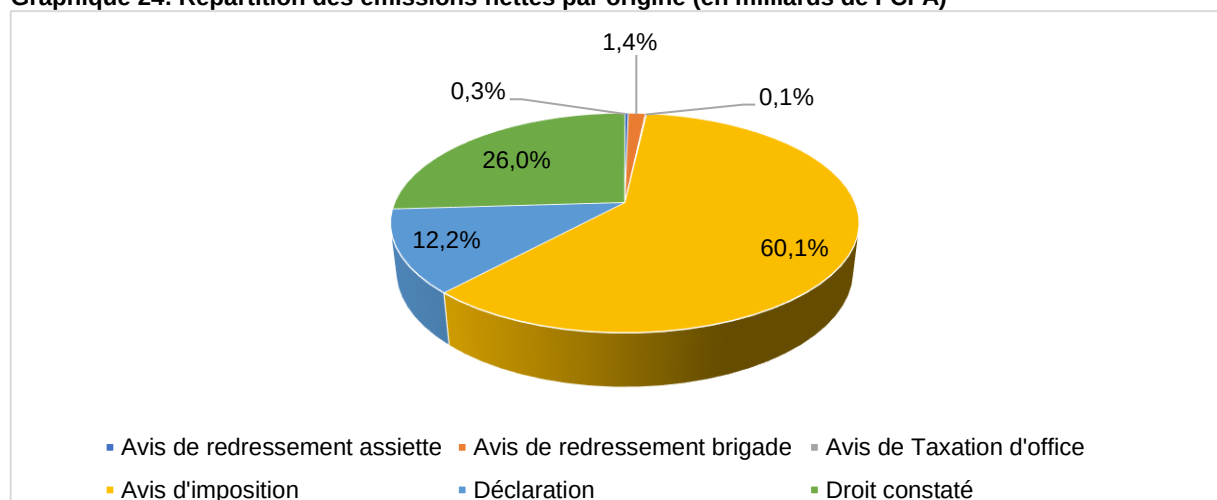
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 23: Evolution de la contribution des patentes (en milliards de FCFA)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 24: Répartition des émissions nettes par origine (en milliards de FCFA)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

V. CONTROLE FISCAL

V.1. Analyse du contrôle fiscal

Points saillants :

- Croissance du nombre de dossiers vérifiés de 10,7% en moyenne annuelle ;
- Bonne couverture du contrôle fiscal des grandes entreprises et des moyennes entreprises ;
- Faible niveau de recouvrement des redressements issus des contrôles fiscaux.

Commentaire général

Couverture du contrôle fiscal

De 2018 à 2024, le nombre de dossiers vérifiés dans le cadre des contrôles fiscaux a augmenté de 10,7% en moyenne par an. Les dossiers vérifiés sont passés de 1 926 en 2018 à 3 537 en 2024, soit une hausse de 1 611 dossiers. Le nombre moyen de dossiers vérifiés durant cette période est de 3 039 pour un portefeuille moyen de 25 011, soit un taux de couverture moyen de 12,1%.

L'analyse du taux de couverture par catégorie d'UR fait ressortir des écarts significatifs. Ainsi, la DGE (39,9%) et les DME (31,2%) ont dépassé le taux cible de 20%, tandis que les DRI (6,8%) sont restés en-dessous du taux cible de leur catégorie de 10%.

En 2024, 3 537 contrôles ont été réalisés pour un portefeuille de 23 753, avec un taux de couverture de 14,9%, contre 13,5% en 2023. Les taux de couverture par catégorie d'UR sont de 40,7% pour la DGE, 31,8% pour les DME, et 7,9% pour les DRI. Les CSP et les VG représentent respectivement 55,6% et 28,4% des contrôles fiscaux réalisés en 2024.

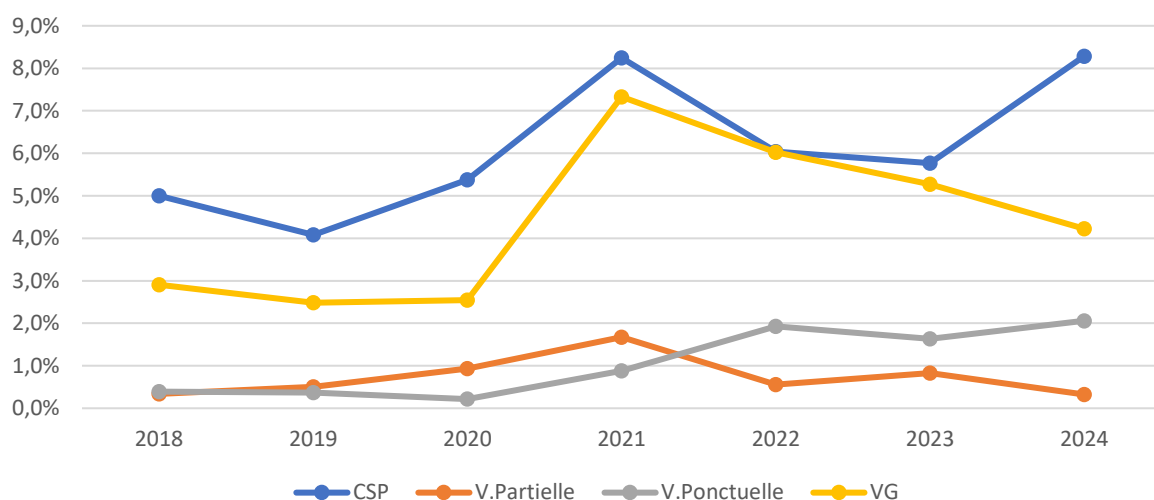
Exécution du programme du contrôle fiscal

Le nombre de dossiers programmés entre 2020 et 2024 a enregistré une hausse annuelle moyenne de 15,2%, passant de 1 182 dossiers en 2020 à 2 081 dossiers en 2024, soit une augmentation de 899 dossiers. Bien que le nombre de dossiers achevés ait augmenté de 5,0% en moyenne annuelle, le taux d'exécution annuel moyen s'élève à 79,1%.

Niveau de recouvrement des redressements issus du contrôle fiscal

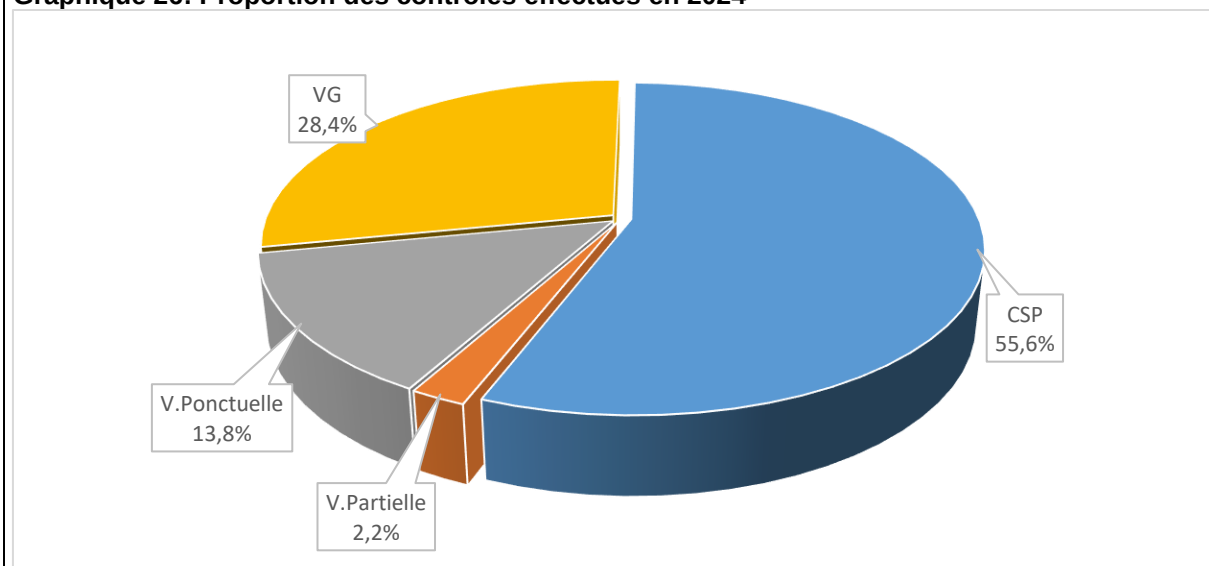
Les montants notifiés à l'issue des contrôles fiscaux ont connu une croissance annuelle moyenne de 19,6%. Ils sont passés de 54,41 milliards de FCFA en 2018 à 159,58 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 105,17 milliards de FCFA. Les montants recouvrés ont également progressé de façon modérée, avec une augmentation moyenne de 3,3% par an, passant de 10,30 milliards de FCFA en 2018 à 12,54 milliards en 2024. Le taux moyen de recouvrement des montants notifiés a augmenté de 12,8% sur la période. Par catégorie d'UR, ce taux est de 9,0% pour la DGE, 8,6% pour les DRI et 9,4% pour les DME.

Graphique 25: Evolution des Taux de couverture selon le type de contrôle fiscal



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 26: Proportion des contrôles effectués en 2024



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Tableau 7: Taux de recouvrement des montants notifiés suite à contrôles par catégorie d'UR (%)

UR	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGE	13,9	16,1	5,5	3,1	5,3	8,7	10,6
DME	12,6	12,6	8,8	6,7	9,3	11,4	4,5
DRI	7,3	12,1	8,5	4,6	6,6	10,2	11,2
DGI	12,6	14,9	6,6	3,7	6,3	9,4	8,9

Source : Annuaire statistique des impôts 2024

VI. REALISATIONS DES RECETTES

VI.1. Analyse des réalisations du budget de l'Etat

Points saillants :

- Progression continue des recettes budgétaires (11,1% en moyenne annuelle) ;
- Prédominance des recettes recouvrées par la DGE (82,7% en moyenne annuelle).

Commentaire général

Réalisations sur la période 2015-2024

Les recouvrements sur la période présentent une tendance haussière. Ils sont passés de 503,54 milliards de FCFA en 2015 à 1 293,40 milliards de FCFA en 2024 avec une croissance moyenne annuelle de 11,1%. La croissance la plus importante est observée en 2021 (22,2%) en raison de la reprise de l'activité économique post COVID 19.

Rapportés à 2023, les recouvrements de 2024 enregistrent un taux de croissance de 2,5%. Cependant, le taux de croissance de 2024 est en baisse de 1,4 point de pourcentage par rapport à celui de 2023 (3,9%). La baisse du rythme de croissance s'explique en partie par l'arrêt de production de certaines mines (Samtenga, Youga, Taparko, Perkoa).

Sur la période sous revue, le taux moyen de réalisation par rapport aux prévisions affiche 98,7%. Pour l'année 2024, le taux de réalisation s'établit à 88,3%.

Réalisations par catégorie d'unité de recouvrement sur la période 2015-2024

Sur la période de référence, la croissance annuelle moyenne des recouvrements varie selon la catégorie d'UR. Les DME affichent un taux de 18,8%, suivies par la DGE (10,7%), les DGUF (9,6%) et les DRI (2,5%).

L'analyse des recouvrements révèle une nette domination de la DGE, représentant en moyenne 82,7% par an, suivie des DME (10,7%), puis des DRI (5,7%) et enfin des DGUF (0,9%).

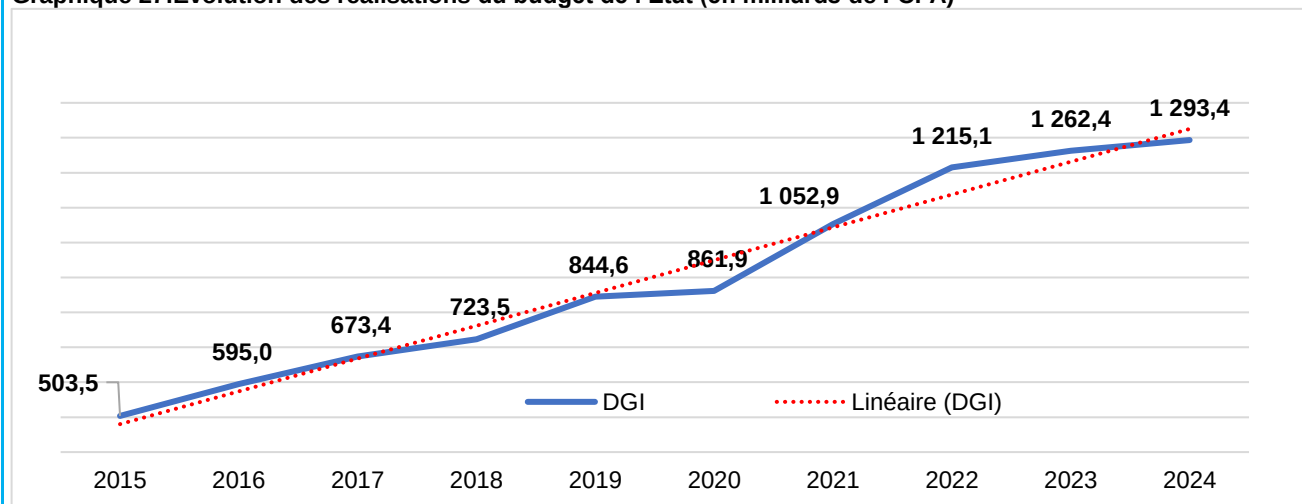
En 2024, les recouvrements de la DGE représentent 78,3% du recouvrement global de la DGI. Ils sont suivis par ceux des DME (16,2%), des DRI (4,5%) et des DGUF (1,0%).

Tableau 8: Evolution des taux de réalisation et de variation des recettes au titre du budget de l'Etat (%)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de réalisation	96,7	95,5	93,4	96,9	97,2	102,1	110,1	110,0	97,3	88,3
Taux de variation		18,2	13,2	7,4	16,7	2,0	22,2	15,4	3,9	2,5

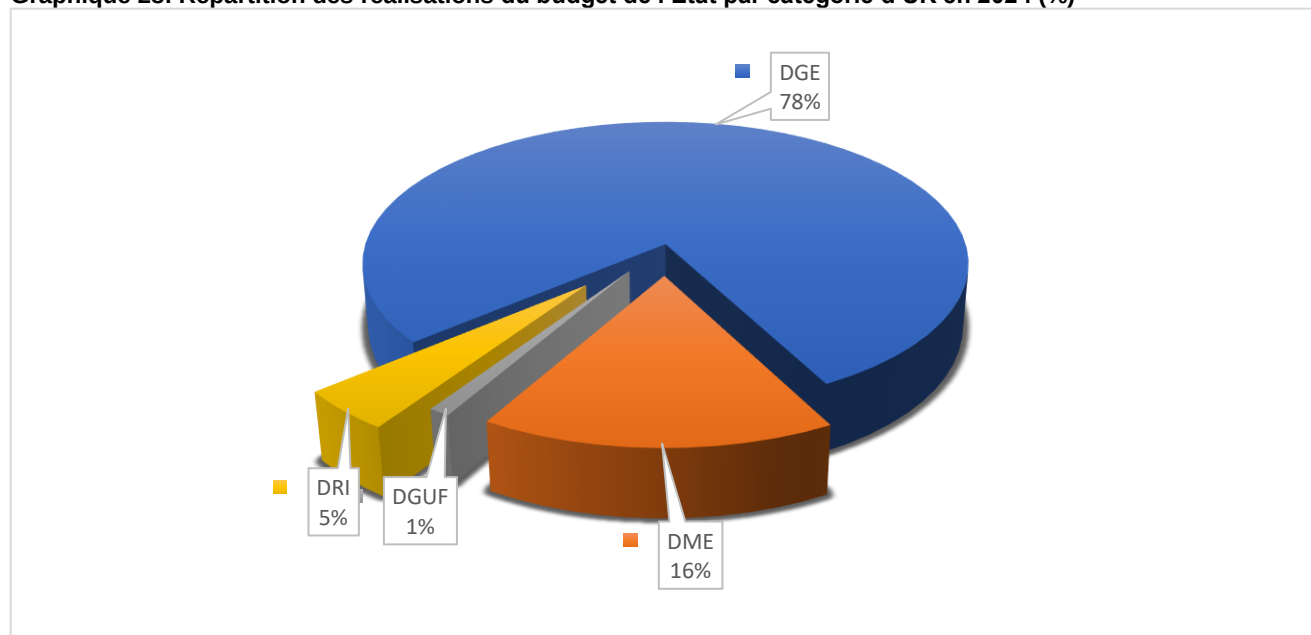
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 27: Evolution des réalisations du budget de l'Etat (en milliards de FCFA)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 28: Répartition des réalisations du budget de l'Etat par catégorie d'UR en 2024 (%)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

VI.2. Analyse des réalisations par nature de recettes et par origine du budget de l'Etat

Points saillants :

- Prédominance des « impôts sur les revenus, bénéfices et gains en capital » (52,8% en moyenne annuelle) ;
- 96,3% des parts annuelles moyennes des recettes provenant des « déclarations ».

Commentaire général

Réalisations par nature de recettes sur la période

Entre 2015 et 2024, les recouvrements sont dominés par les « impôts sur les revenus, bénéfices et gains en capital » avec une proportion moyenne annuelle de 52,8% et des « taxes intérieures sur les biens et services » (39,1%).

Les « impôts sur les revenus, bénéfices et gains en capital » ont fortement augmenté, passant de 234,55 milliards de FCFA en 2015 à 720,05 milliards de FCFA en 2024, indiquant une meilleure conformité fiscale et des efforts accrus de collecte auprès du secteur formel.

En 2024, les recouvrements restent dominés par les « impôts sur les revenus, bénéfices et gains en capital » et les « taxes intérieures sur les biens et services » avec une proportion de 91,6%.

Réalisations par origine sur la période 2015-2024

Les recettes mobilisées sur la période 2015-2024 sont constituées essentiellement des recouvrements issus des « déclarations » avec une proportion moyenne annuelle de 96,3%, suivis de ceux des « droits constatés » (1,8%) et des « avis de redressement brigade / assiette » (1,3%).

En 2024, les recouvrements issus des « déclarations » font la majorité des recettes, avec une proportion de 95,4%.

Tableau 9: Evolution de la répartition des réalisations du budget de l'Etat par nature de recettes (%)

Nature d'impôt	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Impôts sur les revenus, les bénéficiaires et les gains en capital	46,6	48,0	48,0	51,9	53,1	52,8	54,6	59,5	57,4	55,7
Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	1,6	1,5	1,6	1,7	1,6	1,7	1,5	1,5	1,5	1,6
Impôts sur le patrimoine	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
Autres Impôts Directs	na	na	na	na	na	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	44,6	42,9	42,7	39,5	39,0	39,1	38,0	33,7	35,2	35,9
Droits d'enregistrement et de timbre	6,8	7,0	7,1	6,2	5,7	5,9	5,3	4,8	5,5	6,4
Autres recettes fiscales	0,1	0,2	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Droits et frais administratifs	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Pénalités	na	na	na	na	na	na	na	na	0,0	0,0
Autres recettes non fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Tableau 10: Evolution de la répartition des réalisations du budget de l'Etat par origine (%)

Origine	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Avis de redressement assiette	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,6	0,5	0,4	0,8
Avis de redressement brigade	1,4	1,6	1,6	0,6	1,6	0,7	1,5	1,1	2,0	1,3
Avis de Taxation d'office	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Avis d'imposition	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Déclarations	96,5	96,5	97,2	96,8	96,1	96,6	95,7	96,7	95,6	95,4
Droits constatés	1,6	1,4	0,7	2,1	1,9	2,2	2,3	1,7	1,9	2,4
Pénalités de recouvrement	na	na	na	na	na	na	na	na	0,0	0,0

Source : Annuaire statistique des impôts 2024

VI.3. Analyse des impôts leaders

Points saillants :

- 93,2% des réalisations provenant des impôts leaders sur la période ;
- Prédominance de la TVA/TAF (31,4%) et de l'IS (29,4%) sur la période.

Commentaire général

Réalisation des impôts leaders sur la période 2015-2024

Sur la période sous revue, les recouvrements des impôts leaders enregistrent une progression moyenne de 11,2%. En effet, leurs recouvrements sont passés de 462,61 milliards de FCFA en 2015 à 1 202,54 milliards de FCFA en 2024. La part contributive de ces impôts dans l'ensemble des recouvrements s'établit en moyenne à 93,2% par an.

Les recouvrements en TVA/TAF, en IS, et en IUTS restent prépondérants avec des parts moyennes respectives de 31,4%, 29,4% et 13,6% au cours de la période.

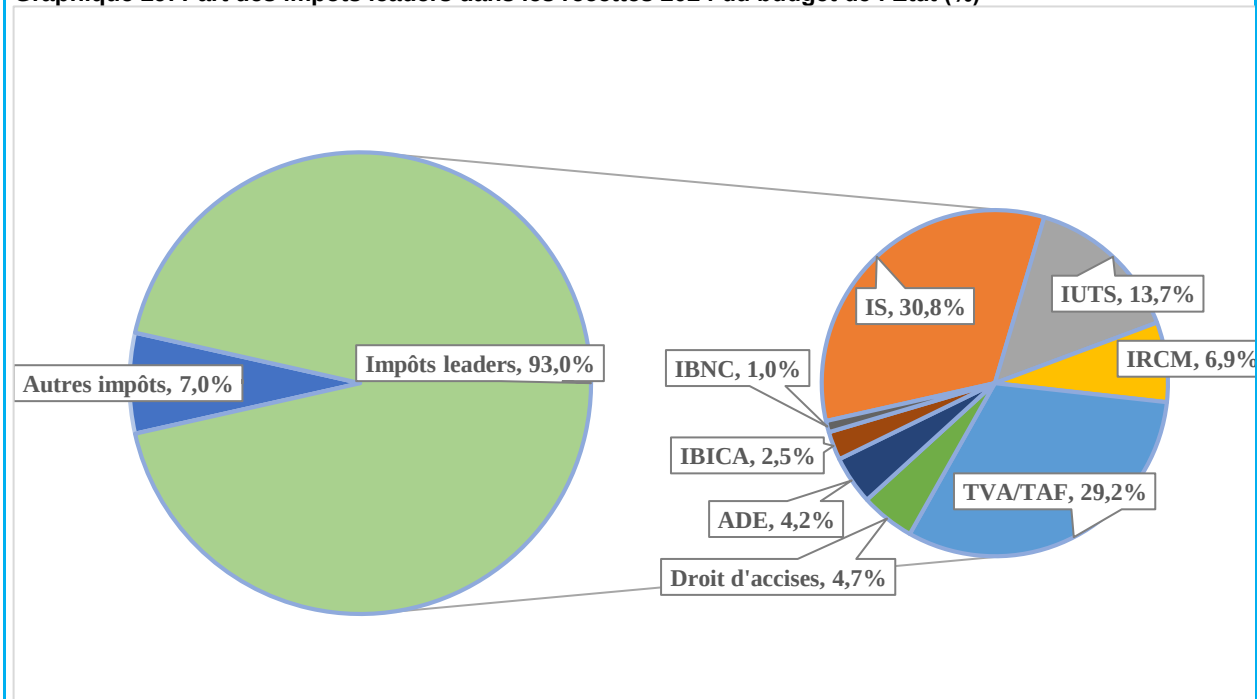
En 2024, la contribution des impôts leaders a atteint 93,0% des recettes du budget de l'Etat avec des parts individuelles de 30,8% pour l'IS, 29,2% pour la TVA/TAF, 13,7% pour IUTS, 6,9% pour IRCM, 4,7% pour les droits d'accises, 4,2% pour les ADE, 2,5% pour l'IBICA et 1,0% pour l'IBNC.

Tableau 11: Evolution de la part des réalisations des impôts leaders sur la période

Nature d'impôt	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
IS	26,2	27,5	25,8	29,0	29,5	26,2	31,1	35,3	32,4	30,8
IUTS	13,0	13,2	13,3	14,0	13,5	15,6	12,4	12,9	13,9	13,7
IRCM	4,7	4,9	4,3	4,8	5,2	5,9	5,8	6,3	7,0	6,9
TVA	35,4	33,9	33,9	30,7	31,9	31,6	30,9	27,4	29,0	29,2
Droit d'accises	6,3	6,3	6,3	6,4	6,1	6,3	5,8	5,1	4,7	4,7
ADE	4,2	4,1	4,6	4,0	3,8	4,1	3,5	3,4	4,0	4,2
IBICA	1,0	0,8	2,9	2,2	3,1	3,5	3,3	3,1	2,2	2,5
IBNC	1,0	0,9	0,9	1,1	1,1	0,9	1,2	1,0	1,0	1,0
Total impôts leaders	91,9	91,6	91,9	92,3	94,3	94,0	94,0	94,5	94,2	93,0

Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 29: Part des impôts leaders dans les recettes 2024 du budget de l'Etat (%)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

VI.4. Analyse des réalisations des budgets des collectivités territoriales

Points saillants :

- Prédominance des recettes recouvrées par les DRI.

Commentaire général

Réalisations sur la période 2015-2024

Les recettes des collectivités territoriales affichent une tendance haussière de 11,0% en moyenne par an sur la période de référence. Elles sont passées de 19,10 milliards de FCFA en 2015 à 48,75 milliards de FCFA en 2024. Cependant, une baisse est observée en 2017 (-2,4%) en lien avec la suspension des lotissements dans les communes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

En 2024, les recouvrements de recettes ont augmenté de 3,26 milliards de FCFA par rapport à 2023, soit une variation relative de 7,2%.

Rapportés aux prévisions, il est ressorti un taux de réalisation moyen annuel de 97,6% sur la période sous revue. Ce taux atteint 117,4% en 2024.

Réalisations par catégorie d'unité de recouvrement sur la période 2015-2024

Sur la période 2015-2024, les recouvrements par catégorie d'UR affichent des taux de croissance annuels moyens de 19,0% pour la DGE, 11,7% pour les DGUF, 5,9% pour les DRI et 2,1% pour les DME.

La structure des recettes mobilisées par catégorie d'UR sur la période sous-revue fait ressortir des parts annuelles moyennes de 50,9% pour les DRI, 34,2% pour la DGE, 12,4% pour les DME et 2,5% pour les DGUF.

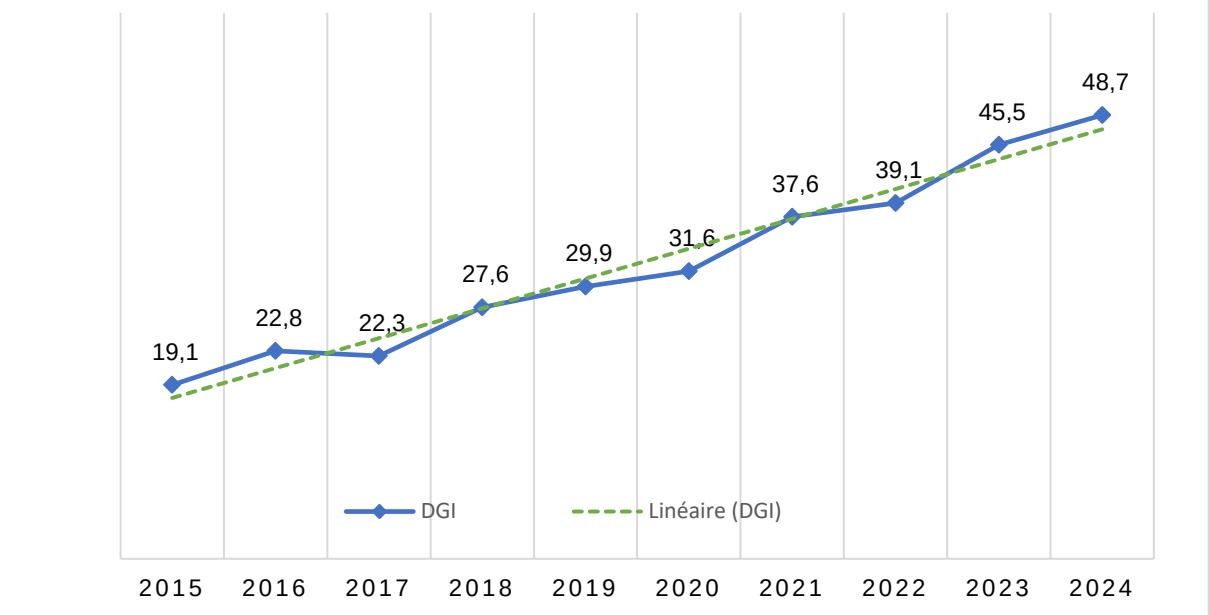
En 2024, la part des recouvrements de la DGE dans les recettes des collectivités s'établit à 55,3% contre 50,1% en 2023 tandis que celle des DRI s'affiche à 35,0%. Cette augmentation de la part contributive de la DGE s'explique par la nouvelle mesure prise pour l'imposition et le recouvrement de la contribution des patentes et de la Taxe foncière des sociétés.

Tableau 12: Evolution des taux de réalisation et de variation des recettes au titre du budget des collectivités territoriales (%)

Taux/Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de réalisation	99,5	107,4	90,3	97,1	83,0	92,6	92,1	90,4	106,5	117,4
Taux de variation		19,5	-2,4	23,9	8,3	5,6	18,9	4,0	16,3	7,2

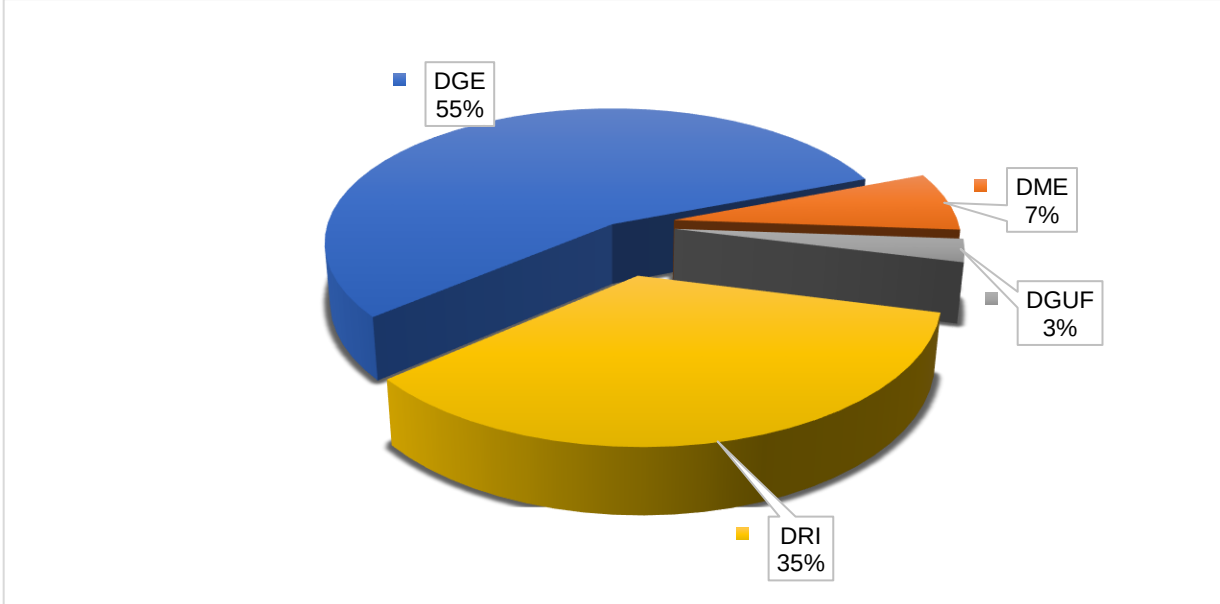
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 30: Evolution des réalisations (en milliards)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 31: Répartition des réalisations par catégorie d'UR(%)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

VI.5. Analyse des réalisations des budgets des collectivités territoriales par nature d'impôts et par origine

Points saillants :

- Forte proportion de la contribution des patentes (62,1% en moyenne annuelle) ;
- 55,2% des recettes provenant des avis d'imposition.

Commentaire général

Réalisations par nature d'impôts sur la période 2015-2024

Sur la période de référence, les recettes des collectivités sont dominées par la contribution des patentes et la taxe de jouissance avec une proportion annuelle moyenne de 82,2% et de 17,8% pour les autres natures d'impôts.

Les recettes issues de la contribution des patentes affichent une forte croissance sur la période sous revue. Elles sont passées de 10,74 milliards de FCFA en 2015 à 29,76 milliards de FCFA en 2024, soit une croissance moyenne de 12,0% par an.

En 2024, les recouvrements sont constitués principalement de la contribution des patentes (61,1%), suivie de la taxe de jouissance (14,9%), de la TVM (8,4%) et de la CME (6,3%). Toutefois, la contribution de la taxe de résidence, taxe sur les armes, taxe de voirie et la licence reste faible (2,6%).

Réalisations par origine sur la période 2015-2024

Sur la période 2015-2024, les recettes recouvrées au profit des collectivités territoriales proviennent principalement des « avis d'imposition », des « droits constatés » et des « déclarations » (98,6% en moyenne).

En 2024, les recettes sont issues des « avis d'imposition » (55,2%), des « droits constatés » (30,7%), des « déclarations » (13,3%) et des « avis de redressement brigade/assiette » (0,7%). Cet état de fait est lié au processus de détermination de la contribution des patentes qui se fait par avis d'imposition.

Graphique 32: Evolution des recettes de la contribution des patentes (en milliards de FCFA)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Tableau 13: Evolution de la répartition des réalisations par origine (%)

Origine	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Avis de redressement assiette	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,7	0,4	4,8	0,2
Avis de redressement brigade	0,0	3,6	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,3	1,6	0,5
Avis de Taxation d'office	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avis d'imposition	52,2	51,3	73,1	59,7	59,8	57,7	55,7	56,1	52,6	55,2
Déclaration	26,0	30,3	24,9	16,3	14,9	16,4	15,9	17,8	12,4	13,3
Droit constaté	21,6	14,8	1,9	23,9	25,1	25,5	27,4	25,4	28,6	30,7
Avis de pénalité de recouvrement	na	na	na	na	na	na	na	na	na	0,0

Source : Annuaire statistique des impôts 2024

VI.6. Analyse des Réalisations au profit des autres budgets

Points saillants :

- Prédominance des recettes des autres budgets issues des déclarations ;
- Forte augmentation des recettes des autres budgets en 2024.

Commentaire général

Réalisations sur la période 2015-2024

Sur la période de référence, les recouvrements au profit des autres budgets affichent une tendance à la hausse, passant de 11,1 milliards de FCFA en 2015 à 139,8 milliards de FCFA en 2024, soit un accroissement annuel moyen de 32,6%.

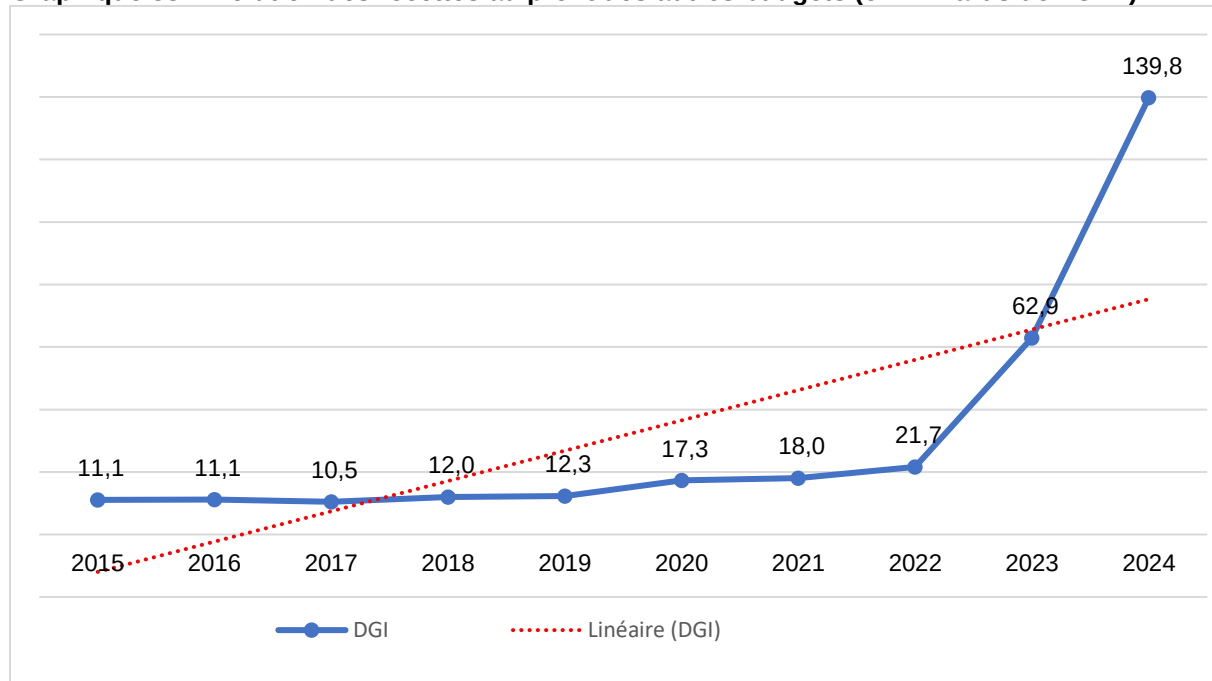
En 2024, les recouvrements ont augmenté de 76,89 milliards de FCFA par rapport à 2023, soit une croissance de 122,3%. Cette forte hausse est liée à l'élargissement du champ de l'assiette du fonds de soutien patriotique (90,50 milliards de FCFA).

Réalisations par origine sur la période 2015-2024

Les recouvrements des recettes au profit des autres budgets sont principalement générés par les « déclarations » avec une part moyenne de 88,6% sur la période 2015-2024. Les « pénalités » représentent 8,8% en moyenne, tandis que les droits constatés contribuent à hauteur de 2,7%.

En 2024, les recouvrements issus des « déclarations » restent dominants avec une proportion de 96,4%.

Graphique 33: Evolution des recettes au profit des autres budgets (en milliards de FCFA)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Tableau 14: Evolution de la répartition des réalisations par origine au profit des autres budgets (en %)

Origine	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Redressement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,1	1,1
Taxation d'office	0,0	0,0	0,0	0,0	na	0,0	na	0,0	0,0	0,2
Imposition	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Déclaration	86,5	87,2	93,7	87,9	89,4	91,2	85,6	76,4	91,7	96,4
Droits constatés	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	4,9	14,6	5,1	2,3
Pénalités	13,5	12,8	6,3	12,0	10,5	8,7	9,4	9,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Annuaire statistique des impôts 2024

VI.7. Analyse de la contribution des sous-secteurs d'activité : minière, télécommunication et banque dans la mobilisation des recettes

Points saillants :

- Croissance significative des recettes des sociétés minières ;
- Contribution importante des sociétés minières.

Commentaire général

Contribution de quelques sous-secteurs d'activités spécifiques

Minier : les recouvrements de recettes de ce secteur sont en croissance sur la période. Toutefois une légère baisse de 5,3% est observée en 2023. La croissance annuelle moyenne se situe à 16,8%. Cette croissance constatée sur la période s'explique par une action conjuguée de l'entrée en production des mines de Sanbrado (SOMISA SA) et de Samtenga (Nordgold Samtenga) en 2020 ayant entraîné une augmentation de la production d'or et de la hausse du cours de l'or.

Les recettes provenant de ce secteur représentent en moyenne 13,7% des recettes totales sur la période sous revue et 14,7% de celles de 2024.

En 2024, les recettes sont en baisse de 27,17 milliards de FCFA par rapport à 2023. Cette régression s'explique par le contexte sécuritaire qui a entraîné la perturbation dans la production de certaines sociétés minières.

Télécommunications : les recettes sont passées de 69,12 milliards de FCFA en 2015 à 175,27 milliards de FCFA en 2024, soit une croissance moyenne annuelle de 10,9%. La contribution moyenne annuelle du secteur aux recettes totales est de 11,3% sur la période 2015-2024.

En 2024, les recettes du secteur sont en progression de 11,0% par rapport à celles de 2023.

Bancaire : les réalisations ont enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 10,6% sur la période 2015-2024. La contribution moyenne du secteur aux recettes totales est de 9,3% sur la période sous revue et de 9,6% en 2024.

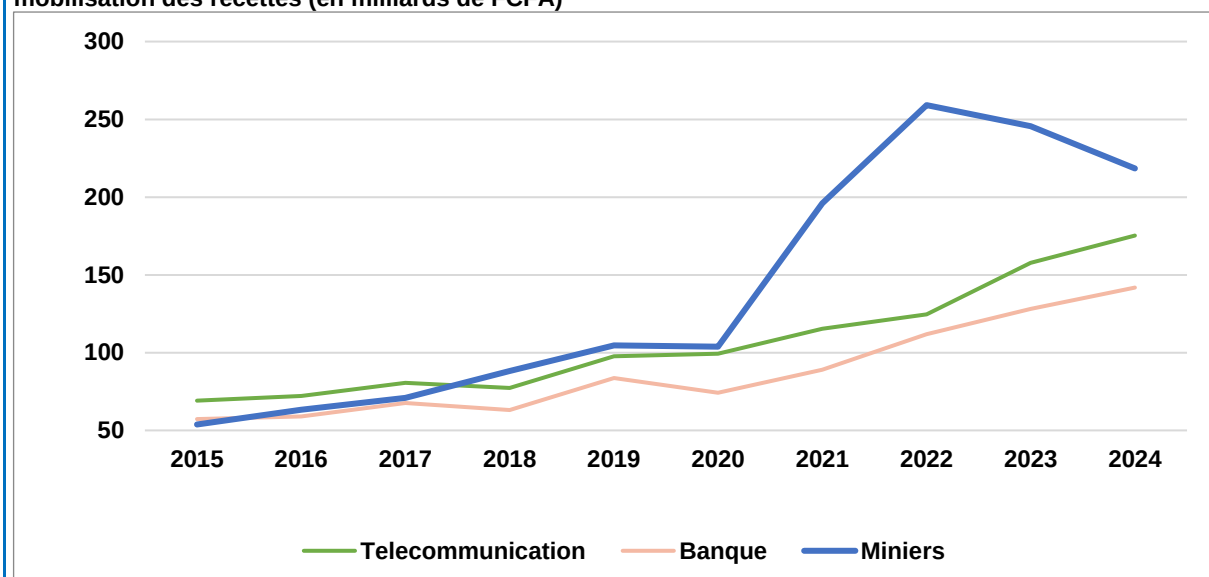
En rapportant à 2023, les recettes de ce secteur ont progressé de 10,7% pour atteindre 141,83 milliards de FCFA en 2024.

Tableau 15 : Evolution de la contribution des sous-secteurs minier, télécommunications et banques dans les recettes totales (%)

Sous-secteurs d'activités spécifiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Minier	10,6	10,6	10,4	11,5	12,0	11,4	17,7	20,3	17,9	14,7
Télécommunication	13,6	12,1	11,9	10,1	11,2	10,9	10,4	9,8	11,5	11,8
Banques	11,3	9,9	10,0	8,3	9,6	8,1	8,0	8,8	9,4	9,6
Total	35,5	32,6	32,3	29,9	32,7	30,5	36,1	38,9	38,8	36,1

Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 34: Evolution des recettes des secteurs minier, des télécommunications et des banques dans la mobilisation des recettes (en milliards de FCFA)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

VI.8. Analyse de la contribution des sous-secteurs d'activité : BTP, hôtellerie, cimenterie, assurance, boisson et tabac dans la mobilisation des recettes

Points saillants :

- Plus forte contribution du secteur des boissons dans les recettes totales ;
- 15,8% d'augmentation des recettes issues des BTP en 2024.

Commentaire général

Bâtiments et travaux publics (BTP) : les recettes de ce secteur, bien qu'enregistrant des fluctuations, montrent une tendance haussière sur la période avec un accroissement annuel moyen de 15,8%. Rapportée aux recettes totales, sa contribution annuelle moyenne est de 2,9% sur la période et de 2,4% en 2024.

En 2024, les recettes se situent à 35,12 milliards de FCFA affichant une diminution de 2,8% par rapport à 2023.

Hôtellerie : Les recettes sont passées de 1,79 milliard de FCFA en 2015 à 4,87 milliards FCFA en 2024, soit une progression annuelle moyenne de 11,8%. Sa contribution moyenne dans l'ensemble des réalisations est de 0,4% sur la période sous revue et de 0,3% en 2024.

Comparées à 2023, les recettes enregistrent un accroissement de 23,7% pour s'établir à 4,87 milliards de FCFA en 2024.

Cimenterie : les réalisations enregistrent une tendance à la hausse passant de 6,85 milliards de FCFA en 2015 à 14,29 milliards de FCFA en 2024 (8,5% d'accroissement annuel moyen). La contribution moyenne du secteur s'est établie à 1,1% sur la période de référence et à 1,0% en 2024.

Les recettes sont passées de 13,47 milliards de FCFA en 2023 à 14,29 milliards de FCFA en 2024 avec un taux d'accroissement de 6,1%.

Assurances : les recettes issues du secteur des assurances affichent une croissance, passant de 6,77 milliards de FCFA en 2015 à 17,97 de FCFA en 2024 avec une croissance annuelle moyenne de 11,5%. Elles représentent en moyenne 1,2% des recettes totales sur la période 2015-2024 et 1,2% de celles de 2024.

En 2024, ces recettes enregistrent une augmentation de 15,1% par rapport à 2023, passant de 15,61 milliards de FCFA à 17,97 milliards de FCFA.

Boissons : les recettes du secteur des boissons ont enregistré une progression sur la période. Elles sont passées de 53,16 milliards de FCFA en 2015 à 149,27 milliards de FCFA en 2024 (12,2% d'accroissement annuel moyen). Ce secteur a contribué aux recettes de la DGI en moyenne de 9,9% par an.

En 2024, il est observé une hausse de ces recettes de 25,5% par rapport à son niveau de 2023, soit une variation absolue de 30,35 milliards de FCFA.

Tabacs : les recettes issues du secteur ont affiché une tendance haussière sur la période, passant de 23,59 milliards de FCFA en 2015 à 48,69 milliards de FCFA en 2024, soit 8,4% de progression moyenne annuelle. La contribution de ce secteur aux recettes totales est de 3,7% en moyenne.

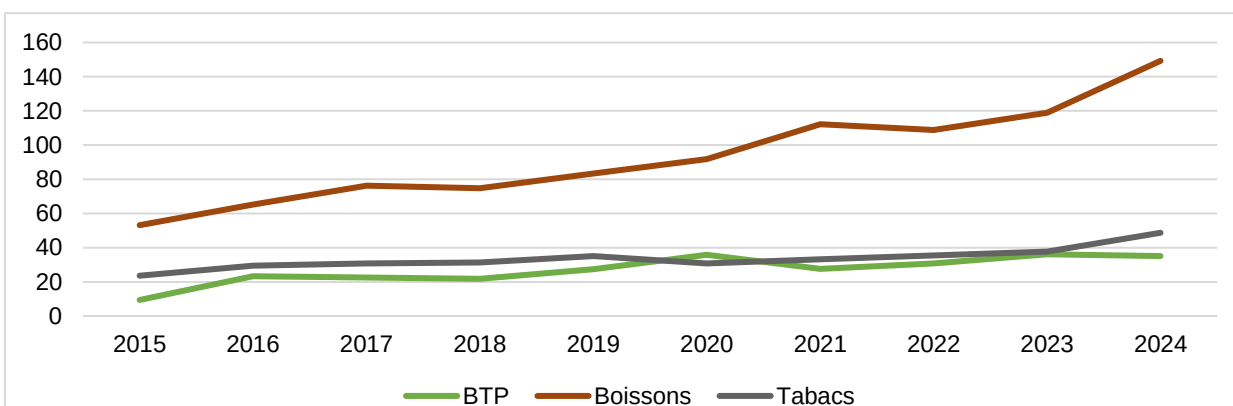
En 2024, elles affichent une augmentation de 29,5% par rapport à 2023, passant de 37,61 milliards de FCFA à 48,69 milliards de FCFA.

Tableau 16 : Evolution de la contribution des secteurs des BTP, des assurances, de la cimenterie, de l'hôtellerie, des boissons et des tabacs dans les recettes totales (%)

Sous-secteurs d'activités spécifiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Assurance	1,3	1,4	1,3	1,2	1,1	1,2	1,1	1,1	1,1	1,2
Hôtellerie	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
BTP	1,8	3,9	3,3	2,9	3,1	3,9	2,5	2,4	2,6	2,4
Cimenterie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Boissons	10,5	10,9	11,2	9,8	9,5	10,1	10,1	8,5	8,7	10,1
Tabacs	4,6	4,9	4,5	4,1	4,0	3,4	3,0	2,8	2,7	3,3
Total	18,6	21,6	20,9	18,3	18,2	19,0	17,0	15,2	15,5	17,3

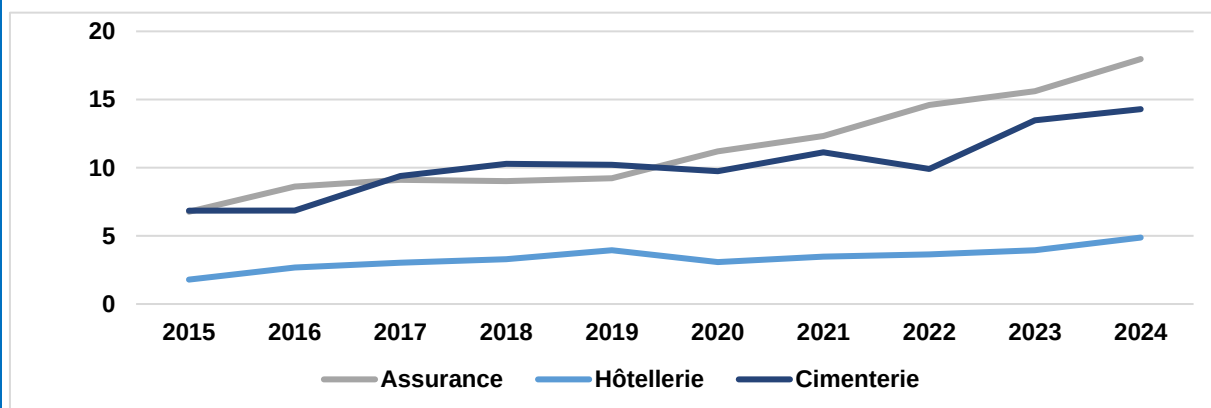
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 35 : Evolution des recettes des secteurs des BTP, des boissons et des tabacs dans la mobilisation des recettes (en milliards de FCFA)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 36 : Evolution des recettes des secteurs des assurances, de l'hôtellerie et de la cimenterie dans la mobilisation des recettes (en milliards de FCFA)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

VII. CIVISME FISCAL

VII.1. Analyse du civisme fiscal des contribuables assujettis à l'IS, la TVA, l'IBICA et l'IBNC

Points saillants :

- Amélioration du respect des obligations déclaratives en 2024 ;
- Faible niveau de paiement dans les délais en 2024.

Commentaire général

Analyse du civisme fiscal des contribuables assujettis à l'IS

De 2018 à 2024, le nombre de déclarations attendues est passé de 6 744 à 11 796, avec un taux moyen annuel de 87,4% de déclarations reçues, dont 62,7% dans les délais. Le taux moyen annuel de paiement dans les délais s'élève à 65,9%.

En 2024, les déclarations reçues représentent 94,9% des attendues, contre 85,1% en 2023. Celles reçues dans les délais sont de 64,8%, avec un taux de paiement dans les délais de 59,4%.

Analyse du civisme fiscal des contribuables assujettis à la TVA

De 2018 à 2024, le nombre de déclarations attendues a augmenté, passant de 48 900 à 87 096, avec un taux moyen annuel de 97,8% de déclarations reçues, dont 76,3% dans les délais.

En 2024, les déclarations reçues représentent 96,5% des attendues, contre 94,1% en 2023. Celles reçues dans les délais sont de 72,7%, avec un taux de paiement dans les délais de 38,3%.

Analyse du civisme fiscal des contribuables assujettis à l'IBICA

Le nombre de déclarations attendues est passé de 3 449 en 2018 à 4 986 en 2024, avec un taux moyen annuel de 85,3% de déclarations reçues, dont 58,9% dans les délais et 44,9% avec paiement.

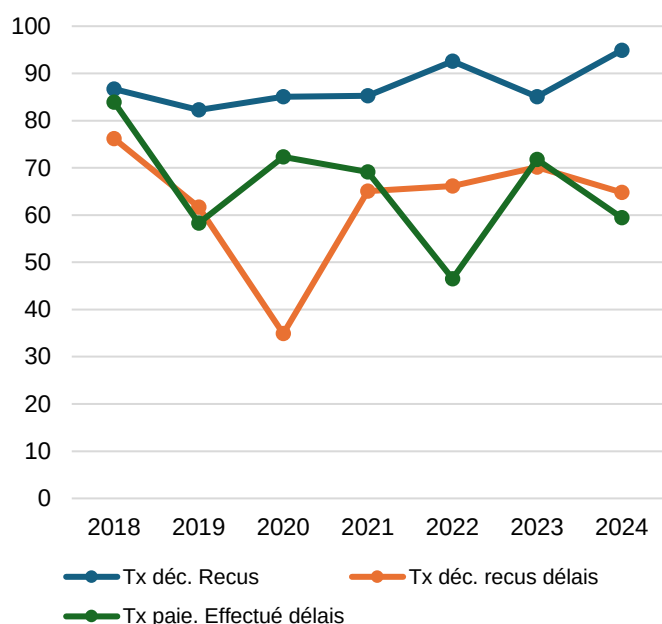
En 2024, les déclarations reçues représentent 91,1% des attendues, contre 81,1% en 2023. Celles reçues dans les délais sont de 62,9%, avec un taux de paiement dans les délais de 22,6%.

Analyse du civisme fiscal des contribuables assujettis à l'IBNC

Le nombre de déclarations attendues est passé de 998 en 2018 à 1 745 en 2024, avec un taux moyen annuel de 89,4% de déclarations reçues, dont 61,0% dans les délais et 98,4% avec paiement.

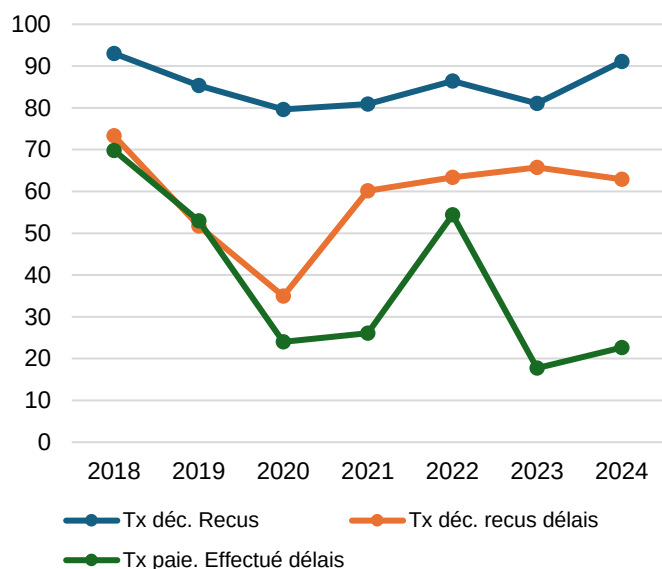
En 2024, les déclarations reçues représentent 94,6% des attendues, contre 89,4% en 2023. Celles reçues dans les délais sont de 66,5%, avec un taux de paiement dans les délais de 25,0%.

Graphique 37: Evolution du taux des déclarations d'IS (%)



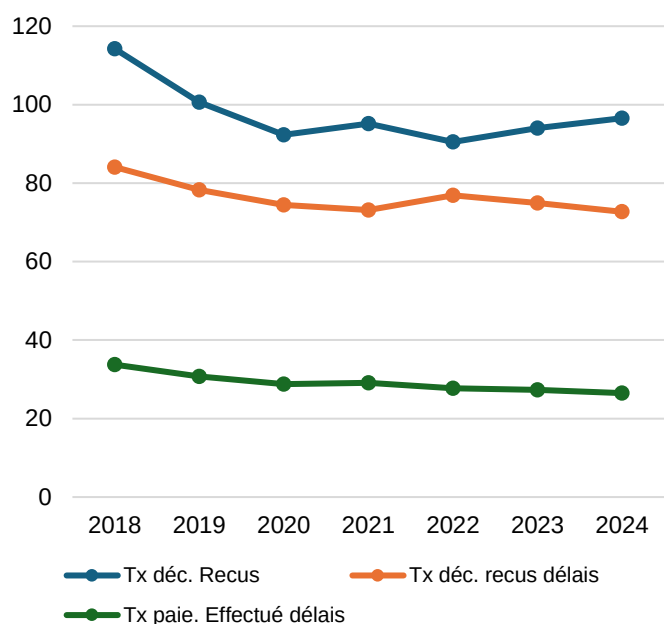
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 39 : Evolution du taux des déclarations IBICA (en % du nombre)



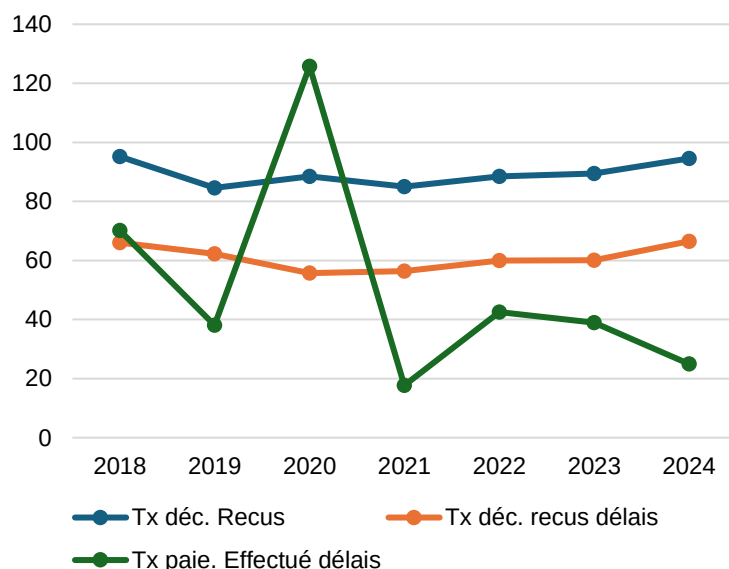
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 38; Evolution du taux des déclarations de la TVA (%)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 40 : Evolution du taux des déclarations IBNC (en % du nombre)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

VIII. AUTRES STATISTIQUES

VIII.1. Analyse de l'utilisation de eSINTAX

Points saillants :

- Taux d'adhésion presque doublé en trois ans ;
- Plus de 90% du montant total des impôts déclaré via eSINTAX en 2024.

Commentaire général

Respect de l'obligation des téléprocédures par catégorie d'UR

De 2021 à 2024, le nombre de contribuables respectant l'obligation de téléprocédures a fortement augmenté, passant de 8 645 à 16 942. Le taux d'adhésion global a ainsi fait un bond de 47,5% à 82,0% sur cette période.

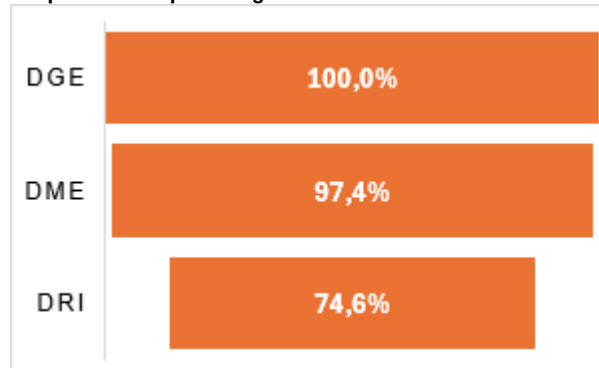
En 2024, le taux d'adhésion atteint 100% pour les grandes entreprises (DGE), 97,4% pour les moyennes (DME) et 74,6% pour les autres (DRI). Cette progression s'explique par la généralisation des téléprocédures depuis 2020.

Utilisation de eSINTAX par les contribuables

Sur la période 2018-2024, l'utilisation de la plateforme eSINTAX a explosé. Les télédéclarations sont passées de 8 574 en 2018 à 612 026 en 2024 soit une croissance annuelle moyenne de 60,7%. Quant aux télépaiements, ils affichent un taux de croissance annuels moyens de 54,6% passant de 1 812 en 2018 à 91 669 en 2024.

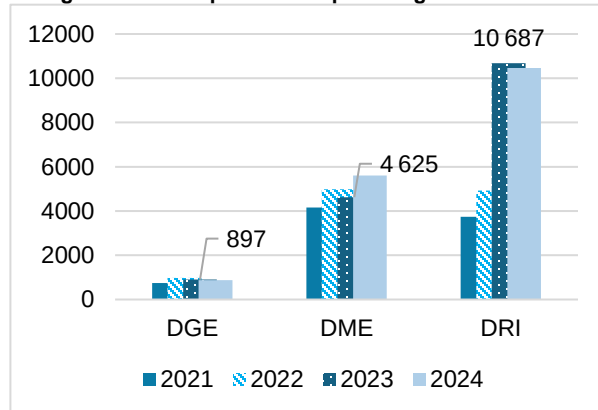
En 2024, les télédéclarations ont connu une croissance de 43,3% et les télépaiements de 27,5% par rapport à 2023. Au total, 90,5% (1 272,61 milliards de FCFA) des montants déclarés l'ont été via eSINTAX.

Graphique 41 : Contribuables respectant l'obligation des téléprocédures par catégorie d'UR en 2024



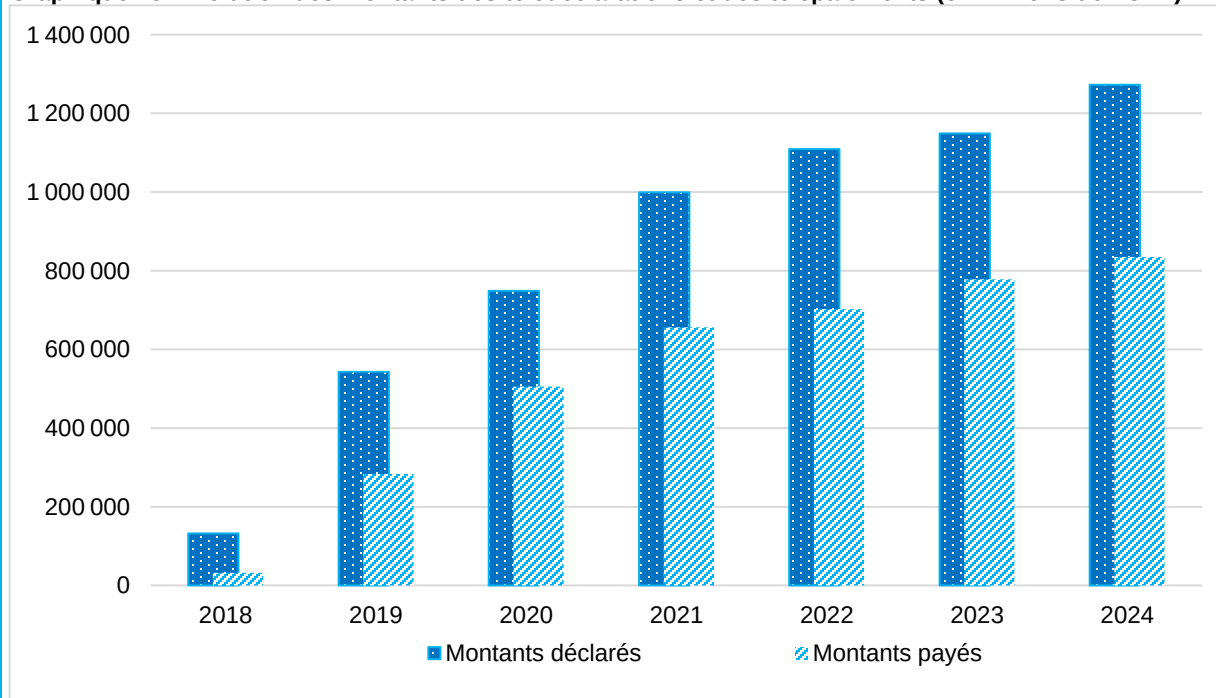
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 42 : Evolution des contribuables respectant l'obligation des téléprocédures par catégorie d'UR



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 43: Evolution des montants des télédéclarations et des télépaiements (en millions de FCFA)



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

VIII.2. Analyse de l'utilisation de la facture normalisée

Points saillants :

- Tendance haussière du nombre d'utilisateurs entre 2017 à 2024 ;
- Faible adhésion à la facture normalisée dans les DRI.

Commentaire général

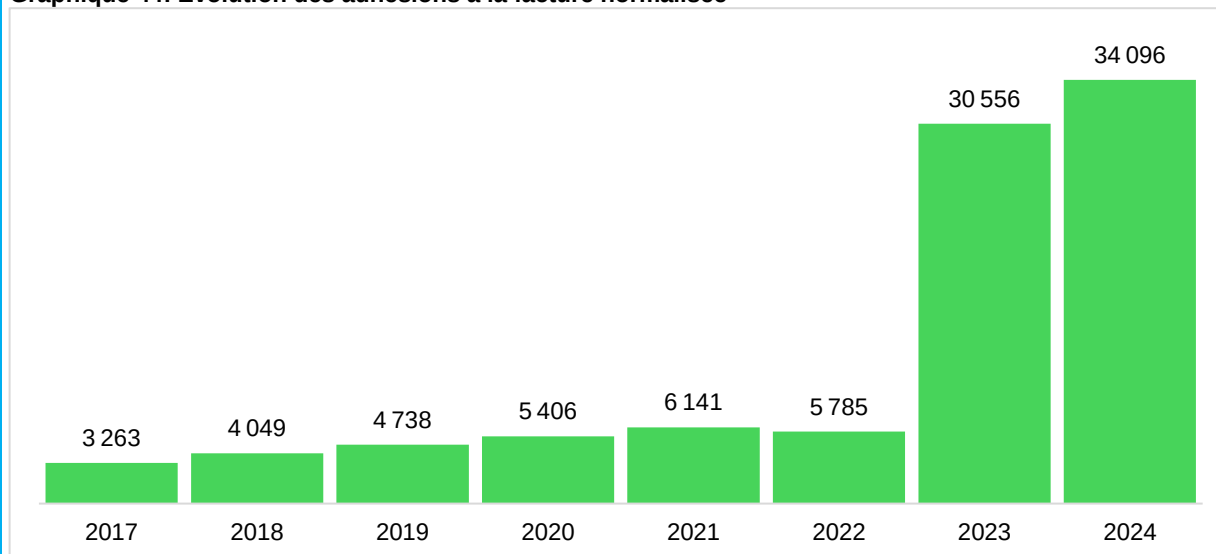
Utilisation de la facture normalisée par les contribuables

De 2017 à 2024, le nombre d'utilisateurs de la facture normalisée a fortement progressé, passant de 3 263 à 34 096, soit un taux de croissance annuel moyen de 39,8%.

En 2024, le taux d'adhésion global est de 16,9% des contribuables actifs. Ce taux varie selon la catégorie d'UR : 94,2% pour la DGE, 47,2% pour les DME et 14,1% pour les DRI.

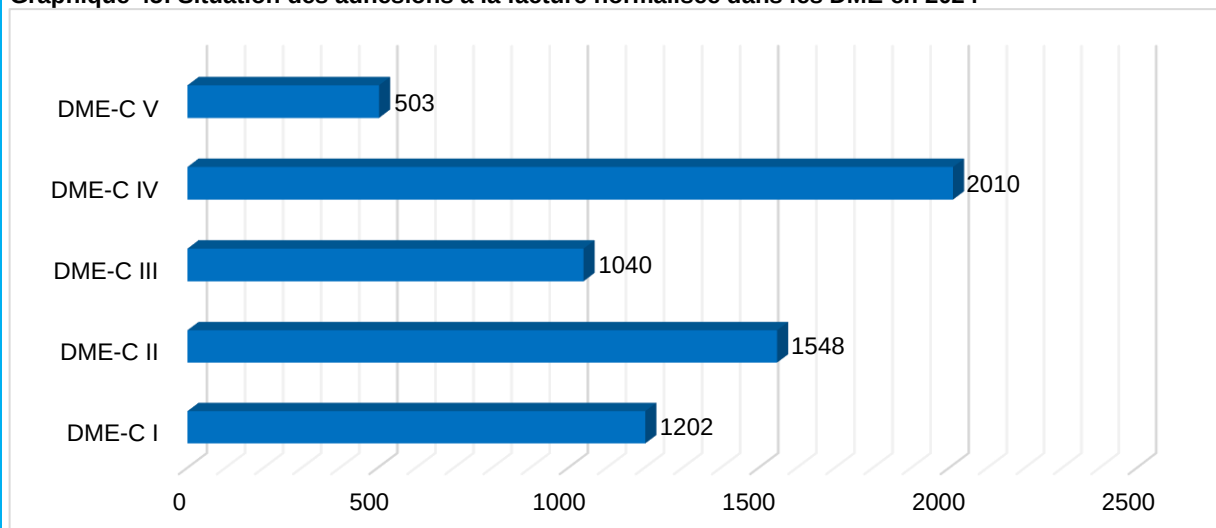
Ce niveau d'adhésion s'explique par la généralisation de l'obligation à tous les contribuables en 2023, ainsi que par les actions de formation et de sensibilisation des utilisateurs.

Graphique 44: Evolution des adhésions à la facture normalisée



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 45: Situation des adhésions à la facture normalisée dans les DME en 2024



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

VIII.3. Analyse des services rendus aux usagers

Délivrance des titres et actes domaniaux

Points saillants :

- Stabilité globale des actes établis.

Commentaire général

Actes établis : stabilité globale des actes établis. Leur nombre est passé de 18 232 en 2015 à 18 473 en 2024, avec des pics en 2017 et en 2023 grâce à des mesures incitatives notamment les opérations spéciales, la mesure du forfait en 2017 et la délivrance de titres en ligne en 2023.

Demandes de terrain (DT) : baisse notable, de 1 792 en 2015 à 1 104 en 2024, malgré un pic exceptionnel en 2017 (22 765).

Attestations d'attribution de parcelle (AAP) : hausse modérée, passant de 7 038 actes en 2015 à 8 911 en 2024.

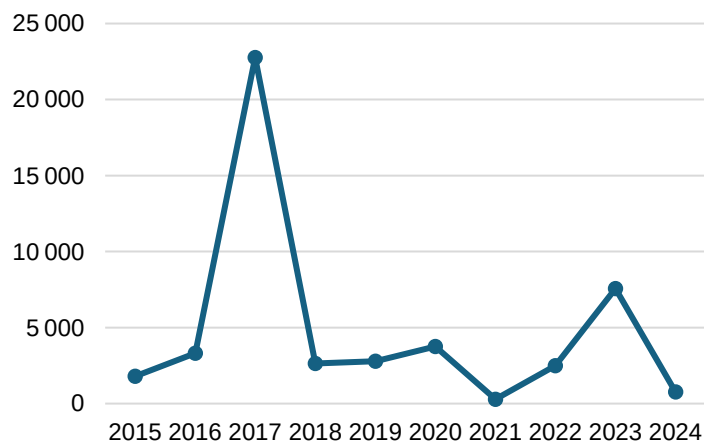
Permis urbain d'habiter (PUH) : tendance générale à la baisse, de 5 564 en 2015 à 2 271 en 2024, malgré des pics importants en 2017 et 2023.

Permis d'exploiter (PE) : légère diminution, de 228 à 226 sur la période.

Titres Fonciers (TF) : baisse progressive, de 398 en 2015 à 350 en 2024.

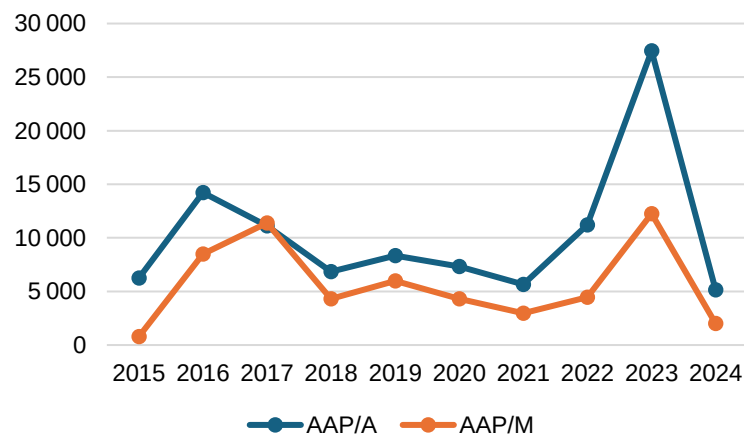
États de droits réels (EDR) : forte augmentation, passant de 3 212 à 5 611 entre 2015 et 2024

Graphique 46: Nombre de demandes de terrains établis



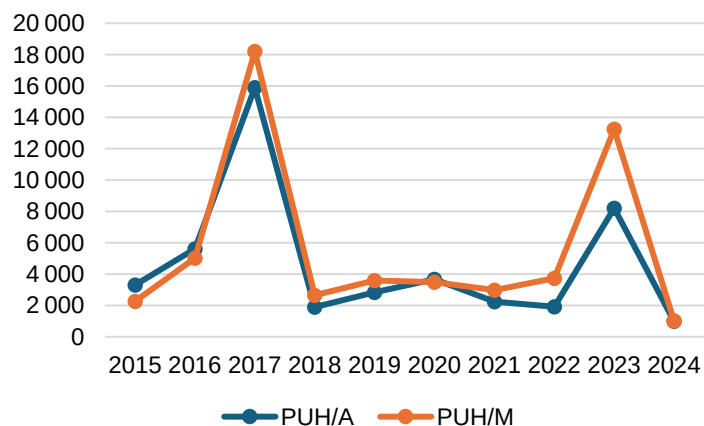
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 47: Nombre de AAP/A et de AAP/M établis



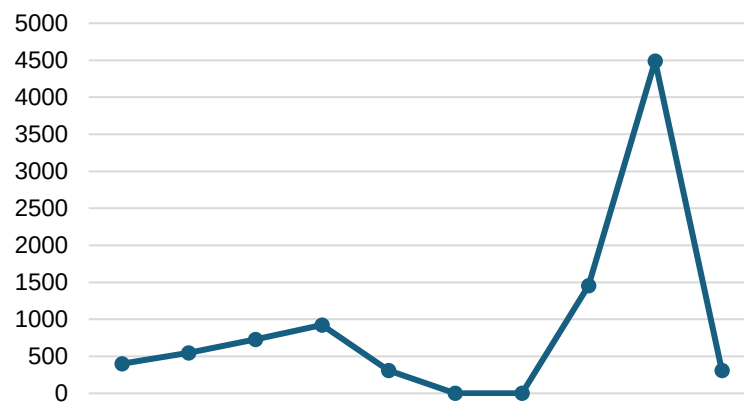
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 48: Nombre de PUH/A et de PUH/M établis



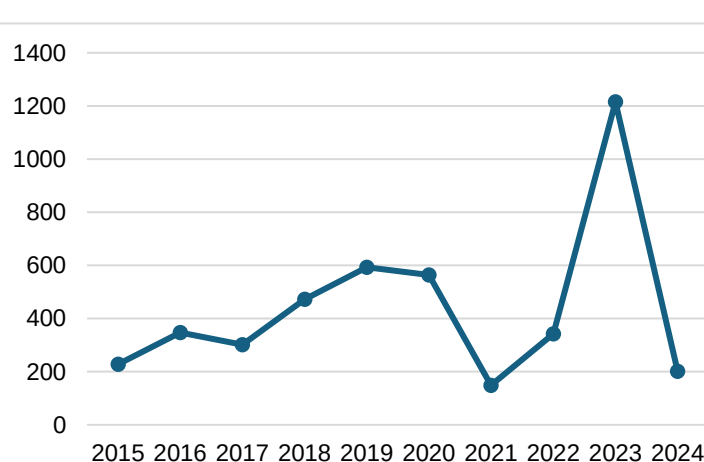
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 49: Nombre de TF établis



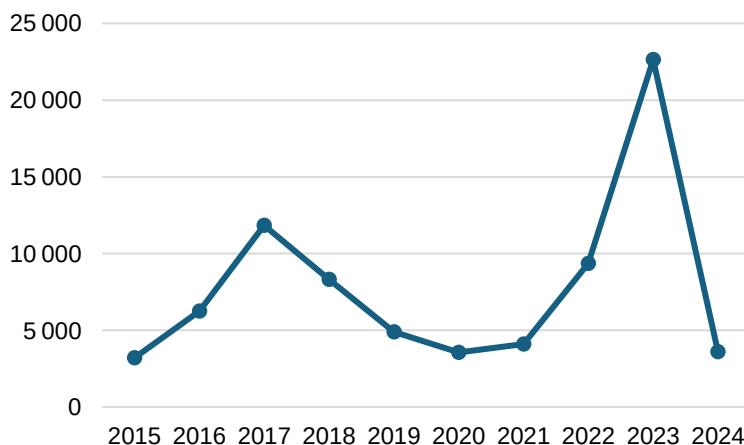
Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 50: Nombre de PE établis



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 51: Nombre de EDR établis



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Prestations cadastrales

Points saillants :

- Croissance spectaculaire des extraits cadastraux délivrés entre 2015 et 2024 ;
- Forte concentration de l'activité cadastrale dans la région du Centre.

Commentaire général

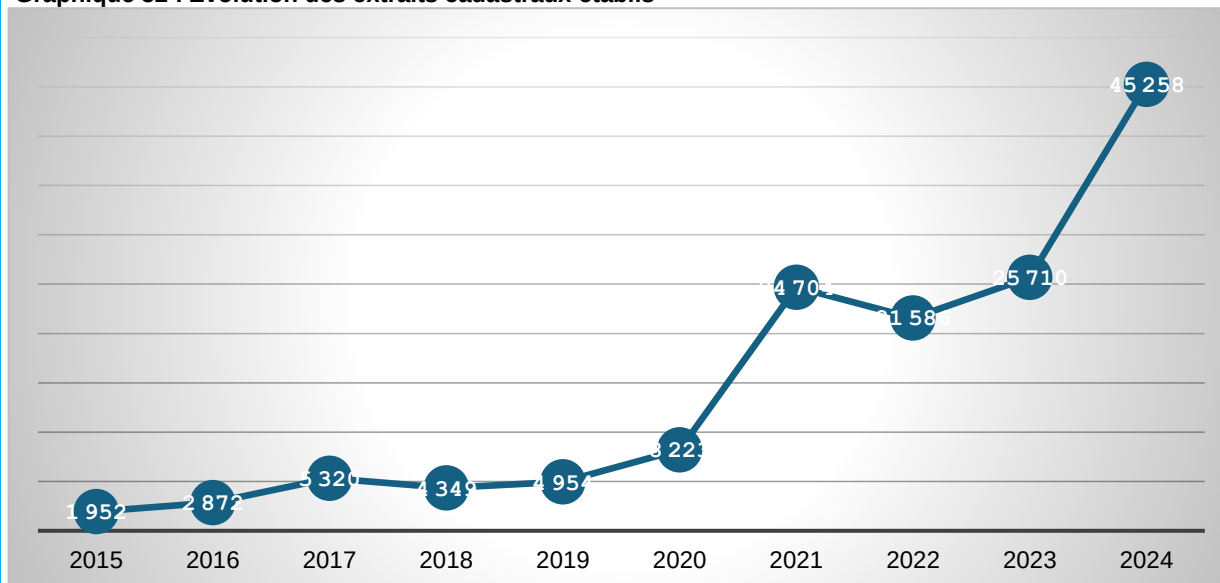
Croissance des prestations cadastrales (2015-2024)

Entre 2015 et 2024, les prestations cadastrales ont connu une croissance annuelle moyenne de 41,8%, passant de 1 952 à 45 258 actes. Cette forte hausse est liée à l'obligation de fournir un extrait cadastral pour toute demande de titre foncier.

Extraits cadastraux établis : le nombre d'extraits délivrés a considérablement augmenté, passant de 1 952 à 45 258 entre 2015 et 2024. En 2024, la région du Centre (40,1%) et celle des Hauts-Bassins (27,9%) concentrent la majorité des délivrances, tandis que le Sahel n'en représente que 0,3%.

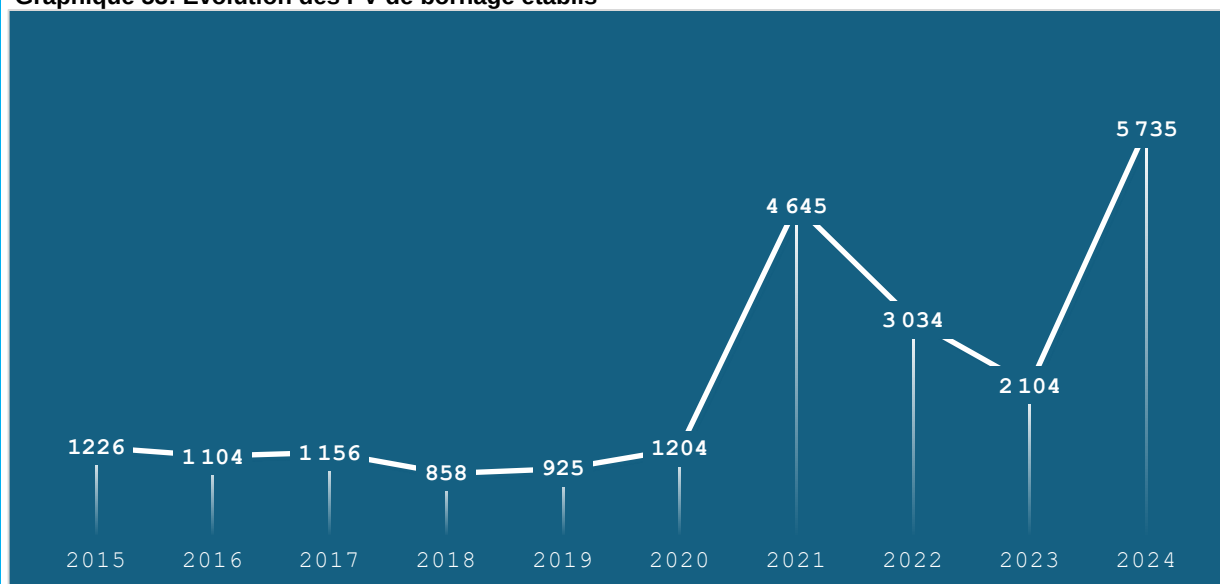
Procès-Verbaux (PV) de bornage établis : la délivrance des PV de bornage a également fortement augmenté, passant de 1 226 à 5 735 sur la même période, soit une croissance annuelle de 18,7%. En 2024, la région du Centre domine très largement avec 79,9% des PV établis.

Graphique 52 : Evolution des extraits cadastraux établis



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Graphique 53: Evolution des PV de bornage établis



Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Services en ligne

Points saillants :

- Faible taux de traitement des demandes d'ASF dans les délais.

Commentaire général

Demandes d'attestation de situation fiscale (ASF)

De 2019 à 2024, sur 177 412 demandes d'ASF, 110 917 ont été traitées, mais seulement 12,2% dans les délais impartis.

En 2024, les demandes ont augmenté de 35,9% pour atteindre 68 453, suite à la généralisation de la procédure. Le taux de traitement dans les délais pour cette année est de 12,2%.

Demandes de certification de chiffre d'affaires (CCA)

Sur la période 2019-2024, 85,7% des 12 399 demandes de CCA ont été traitées, avec un taux de traitement dans les délais de 32,1%.

En 2024, les demandes ont crû de 22,4% par rapport à 2023 pour atteindre 3 567, avec un taux de traitement dans les délais de 32,1%.

Tableau 17: Evolution des demandes d'Attestation de situation fiscale de 2019-2024

ASF	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Reçues	1 536	8 193	19 327	29 525	50 378	68 453
Traitées	792	4 182	11 365	17 922	31 462	45 194
Traitées dans les délais	250	698	1228	1704	3593	6096
Taux dans les délais	0,32	0,17	0,11	0,10	0,11	0,13

Source : Annuaire statistique des impôts 2024

Tableau 18: Evolution des demandes de certification de chiffre d'affaires de 2019-2024

CCA	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Reçues	186	1381	1927	2423	2915	3567
Traitées	168	1 303	1 707	2 075	2 454	2 924
Traitées dans les délais	111	454	442	477	791	1 140
Taux dans les délais	0,66	0,35	0,26	0,23	0,32	0,39

Source : Annuaire statistique des impôts 2024

GLOSSAIRE

Attestation d'attribution de parcelle (AAP)

C'est un acte administratif délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres urbaines et rurales destinées à tout usage. L'attestation est délivrée à tout usager qui a satisfait au paiement de la taxe de jouissance. Elle est destinée à permettre la demande de permis de construire et pour servir de preuve de leur droit provisoire. Elle est délivrée sur demande volontaire du titulaire de droit de jouissance.

Autres budgets

Il s'agit des budgets autres que ceux de l'Etat et des collectivités territoriales. En effet, ce budget est alimenté par le recouvrement des pénalités et de certaines natures d'impôt et taxe qui font l'objet de répartition. Ce budget permet de financer plusieurs fonds.

Catégorie d'Unité de recouvrement

Il s'agit d'un regroupement des unités de recouvrement (UR) suivant les critères des UR. En effet, on enregistre 4 groupes d'UR à savoir : la DGE, les DME, les DGUF et les DRI.

Civisme fiscal

Le civisme fiscal désigne le respect volontaire des obligations fiscales par les citoyens et les entreprises. Il repose sur un comportement responsable et une adhésion aux règles qui régissent le système fiscal d'un pays.

Contribution des microentreprises (CME)

Le régime contribution des micro entreprises constitue le régime de droit commun des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel n'atteint pas 15 000 000 F CFA hors taxe.

Contribution sur secteur élevage (CSE)

La CSE est un régime synthétique représentatif des droits et taxes exigibles sur les ventes de bétail, de volaille et de peaux brutes ainsi que des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Contrôle fiscal

Ensemble de procédures et moyens utilisés par l'administration fiscale pour s'assurer que les obligations fiscales ont été respectées.

Dégrèvement

Un dégrèvement correspond à une suppression ou atténuation d'un impôt prononcée par l'Administration, d'office, par voie contentieuse (décharge ou réduction) ou par voie gracieuse (remise ou modération).

Droits fixes

Les droits fixes est un droit forfaitaire perçu par l'administration fiscale.

Droits d'immatriculation et d'inscription foncières (DIIF)

Les DIIF sont dus à l'occasion de l'immatriculation au nom de l'Etat des terres du Domaine foncier national et de l'exécution des formalités d'inscription des droits réels immobiliers.

Droits de timbre (DT)

Les droits de timbres sont des droits établis sur des documents limitativement énumérés par le CGI.

Etat des droits réels immobiliers (EDR)

C'est un document délivré par le receveur de la publicité foncière sur réquisition d'un usager du service public pour obtenir des informations sur un immeuble (droits réels, charges et obligations).

Emission nette

Les émissions nettes s'entendent des déclarations, des avis d'imposition, des droits constatés, et des avis de redressement pris en charge au cours d'une période donnée, déductions faites des dégrèvements opérés.

Enregistrement

Désigne à la fois une formalité et un impôt. La formalité qui donne date certaine aux actes est accomplie par les receveurs des impôts.

Impôt direct

Les impôts directs sont payés et supportés par la même personne.

Impôt indirect

Les impôts indirects sont ceux, dus par le redevable légal de l'impôt (celui qui verse le montant de l'impôt), mais collectés auprès du redevable réel (celui qui supporte effectivement l'impôt).

Impôts leaders

Il s'agit des impôts et taxes dont les recettes sont les plus élevées dans les recouvrements de l'année, ce sont : l'IS, la TVA, l'IRCM, IBICA, IBNC, l'IUTS, les droits d'accise et les ADE.

Impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles (IBICA)

Impôt annuel perçu sur les bénéfices des activités ou des professions industrielles, commerciales, artisanales, agricoles, pastorales et forestières exercées par les exploitants individuels. Il est également perçu sur les bénéfices réalisés par les titulaires de permis d'exploitation minière et d'autorisation d'exploitation de carrières.

Impôt sur les bénéfices des professions Non Commerciales (IBNC)

Impôt annuel perçu sur les bénéfices, déclarés à l'impôt sur le revenu, des professions libérales, des charges et offices. On y inclut également les droits d'auteur ou d'inventeur.

Impôt sur les revenus des créances, dépôts et cautionnements (IRC)

Impôt appliqué aux revenus de capitaux mobiliers entendus comme les intérêts, arrérages, primes de remboursement et tous autres produits des créances, dépôts, cautionnements et comptes courants ainsi que les produits des clauses d'indexation afférentes aux sommes mises ou laissées à la disposition d'une société par ses associés ou ses actionnaires.

Impôt sur les revenus des créances mobilières (IRCM)

L'IRCM résulte de la fusion de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) et l'impôt sur le revenu des créances (IRC). Cet impôt est liquidé sur le montant brut des intérêts, arrérages et tous autres produits des valeurs désignés à l'article 129 et suivants du CGI. Les intérêts, arrérages et autres produits des obligations émises au Burkina sont taxés à 6% tandis que pour tous les autres produits, le taux est de 12,5%. Il est réduit de

moitié pour les produits des actions, des obligations ou emprunts, les primes de remboursement, etc. des sociétés et entreprises nouvellement constituées.

Impôts sur les revenus fonciers (IRF)

Impôt perçu sur les revenus de la location ou sous-location des immeubles bâtis ou non bâtis quel que soit leur usage, ainsi que sur les revenus accessoires.

Impôt sur les sociétés (IS)

Impôt perçu sur l'ensemble des bénéfices ou revenus des sociétés, des autres personnes morales et des organismes assimilés (regroupés sous le vocable de « sociétés »).

Impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS)

Impôt dû mensuellement par les salariés domiciliés au Burkina Faso sur leurs revenus tels que les traitements publics et privés, les salaires, les indemnités, les émoluments, y compris les avantages en nature à l'exception de ceux supportés par l'Etat, les Collectivités territoriales et les Etablissements publics n'ayant pas un caractère industriel ou commercial. Autrement dit, l'IUTS est perçu sur toute rémunération versée à une personne à l'occasion ou en contrepartie d'une activité en vertu d'un contrat écrit ou tacite qui la place en état de subordination vis-à-vis d'un employeur.

Loi de finances initiale

Loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. Elle comprend deux parties distinctes :

Dans la première partie, elle autorise la perception des ressources publiques et comporte les voies et moyens qui assurent l'équilibre financier. Dans la seconde partie, elle fixe pour le budget général le montant global des crédits applicables aux services votés et arrête les autorisations nouvelles par titre et par ministère ; elle autorise, en distinguant les services votés des opérations nouvelles, les opérations des budgets annexes et les opérations des comptes spéciaux du Trésor. La loi de finances initiale doit être votée avant le début de l'année à laquelle elle se rapporte.

Loi de finances rectificative

Loi modifiant en cours d'année, les dispositions de la loi de finances initiale de l'année (appelée aussi "correctif").

Microentreprises

Le régime contribution des micro entreprises constitue le régime de droit commun des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel n'atteint pas 15 000 000 F CFA hors taxe.

Minimum forfaitaire de perception (MFP)

Impôt versé à titre d'acompte sur l'impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles (IBICA).

Mutation à titre gratuit

Transfert de propriété ou de droits réels portant sur des biens meubles ou immeubles et s'opérant sans aucune contrepartie financière.

Mutation à titre onéreux

Transfert de propriété ou d'usufruit de biens meubles ou immeubles moyennant une contrepartie financière.

Permis d'exploiter (PE)

C'est un titre de jouissance permanent délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation à des fins lucratives de terres du Domaine foncier national avec possibilité d'aliénation définitive desdites terres dans les conditions déterminées par la loi.

Permis urbain d'habiter (PUH)

C'est un titre de jouissance permanent délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres urbaines destinées à l'habitation avec possibilité d'aliénation définitive desdites terres dans les conditions déterminées par la loi.

Prélèvement sur les billets d'avion (PBA)

Prélèvement opéré sur les billets émis pour les transports internationaux de personnes, par les sociétés de navigation aérienne de transport public, les agences de voyage et autres structures de vente de titres de transport aérien.

Recettes

Ensemble des encaissements non remboursables et sans contrepartie provenant de prélèvements obligatoires (tels les impôts) ainsi que les encaissements non remboursables et avec contrepartie (tels que le revenu de la propriété et du patrimoine, les droits divers et redevances) ne provenant pas d'autres administrations publiques, nationales ou étrangères, ou d'organisations internationales.

Recettes en capital

Paiements comportant une contrepartie correspondant à une opération en capital telle que la vente de biens de capital fixe, de stock, de terrains ou d'actifs incorporels. On rajoutera aux recettes en capital, les recettes du portefeuille des participations de l'Etat et des transferts en capital (versements sans contrepartie effectués à des fins de formation de capital) provenant de sources autres que les administrations publiques.

Recettes fiscales

Paiements sans contrepartie et non remboursables effectués au profit des administrations publiques. Elles comprennent également les droits et frais perçus par les administrations n'ayant aucune commune mesure avec le coût ou l'ampleur du service fourni au payeur.

Recettes non fiscales

Paiements sans contrepartie et non remboursables effectués au profit des administrations publiques. Elles comprennent également les droits et frais perçus par les administrations n'ayant aucune commune mesure avec le coût ou l'ampleur du service fourni au payeur.

Régime du bénéfice du réel normal d'imposition (RNI)

Ce régime d'imposition est applicable de plein droit aux contribuables assujettis à l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu (Bénéfices Industriels et Commerciaux) dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 50 millions.

Régime du bénéfice du réel simplifié d'imposition (RSI)

Ce régime d'imposition est applicable de plein droit aux contribuables assujettis à l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu (Bénéfices Industriels et Commerciaux) dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 15 millions et inférieur à 50 millions.

Retenues à la source

Technique de prélèvement de l'impôt effectué lors de l'encaissement de certains revenus et qui pour des cas spécifiques, ouvre droit à un crédit d'impôt d'égale montant (un acompte déductible de la somme finale de l'impôt). Elle est réalisée pour l'Etat par un tiers payeur tel qu'un employeur (pour les revenus provenant d'une activité salariée) ou encore une banque (pour les revenus découlant de valeurs mobilières). Elle peut être opérée sur des sommes encaissées par des fournisseurs extérieurs (**retenues extérieures (ret/ext)**).

Remboursement de crédits de TVA

C'est un mécanisme de restitution de la TVA aux entreprises par l'Etat conformément au CGI, garantissant le principe fondamental de la neutralité de la taxe.

Revenus Fonciers

Ce sont les revenus provenant de la location des propriétés bâties (appartements, maisons...) et non bâties (terrains...), lorsqu'ils ne sont pas inclus dans les bénéfices d'une entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, d'une exploitation agricole ou d'une profession non commerciale.

Taxe patronale et d'apprentissage (TPA)

Impôt payé par les personnes physiques et morales ainsi que des organismes qui paient des rémunérations à titre de traitements, indemnités, émoluments et salaires, et le cas échéant, qui accordent des avantages en nature. La TPA est due mensuellement par les employeurs.

Taxe sur les activités financières (TAF)

Taxe issue des opérations qui se rattachent aux activités bancaires, financières et d'une manière générale, au commerce des valeurs et de l'argent. Elle s'applique donc aux produits réalisés par les personnes ci-après, dans la limite desdites opérations :

- les banques et établissements financiers agréés au Burkina Faso ;
- les personnes physiques ou morales réalisant de l'intermédiation financière ;
- les opérateurs de change ;
- les personnes physiques ou morales réalisant des opérations de transfert d'argent.

Taxe de développement touristique (TDT)

Taxe collectée par la DGI auprès des établissements hôteliers et assimilés, des entreprises de transport aérien qui la facturent à leurs clients.

Taxe sur les plus-values immobilières (TPVI)

Taxe perçue lors de l'acquisition à titre onéreux ou de l'expropriation des immeubles bâtis ou non bâtis. Elle est due par le cédant. La base de calcul est obtenue par la différence entre le prix de cession ou l'indemnité d'expropriation et le prix d'acquisition à titre onéreux ou la valeur de l'immeuble au jour de l'acquisition à titre gratuit.

Taxe sur les plus-values de cession de titres miniers (TPVCTM)

Taxe appliquée aux plus-values de cession de titres miniers et aux revenus liés aux autres formes de transaction portant sur lesdits titres. Le taux est fixé à 20%. La taxe est recouvrée sous les mêmes conditions et sanctions que la TPVI.

Taxe sur les Plus-Values de cession de titres de sociétés (TPVCTS)

Taxe appliquée à toutes les personnes physiques ou morales résidentes ou non-résidentes qui cèdent directement ou indirectement des titres de sociétés immatriculées au Burkina Faso.

Taxe spécifique sur les produits de la parfumerie et des cosmétiques (TPPC)

Taxe perçue sur la fabrication et l'importation des produits de la parfumerie et des cosmétiques. En ce qui concerne les produits de fabrication locale, la taxe est assise sur le prix hors TVA et pour les produits importés, la taxe est assise sur la valeur des marchandises telle que définie par le code des douanes.

Taxe sur les emballages et sachets plastiques (TESPB&NB)

Taxe soumise à l'importation et à la fabrication des emballages et sachets plastiques biodégradables ou non biodégradables utilisés pour le conditionnement industriel des produits manufacturés et pour d'autres usages, à l'exclusion des emballages et sachets en plastique servant au conditionnement direct des produits. La taxe s'applique aux emballages et sachets plastiques destinés à la vente et à ceux réservés à l'usage personnel du fabricant ou de l'importateur.

Taxe spécifique sur les entreprises de télécommunication (TS/ET)

Taxe assise sur le chiffre d'affaires annuel hors taxe des entreprises de téléphonie installées au Burkina Faso. Son taux est fixé à 7%.

Taxe sur les boissons (TSB)

Taxe assise sur la vente de boissons fabriquées localement ou importées pour la mise à la consommation.

Taxe sur les tabacs, cigares et cigarettes (TST)

Taxe due par les producteurs et les commerçants agréés pour l'importation et la commercialisation de tabacs, cigares, cigarettes et cigarillos. Le taux applicable est de 55% de la base imposable.

Taxe sur les jeux de hasard (T/JH)

Taxe perçue au profit du budget de l'Etat sur les produits bruts de l'ensemble des jeux de hasard à l'exclusion des jeux dont la Loterie nationale burkinabè détient le monopole. Le taux applicable est de 5%.

Taxe unique sur les assurances (TUA)

Taxe annuelle et obligatoire soumise à toute convention d'assurance conclu avec une société d'assurance, quels que soient le lieu et la date auxquels elle est conclue.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Impôt indirect sur la consommation, collecté auprès des usagers et reversé par les entreprises sur les ventes ou les prestations de services.

Titre minier

Acte réglementaire donnant la prérogative d'effectuer la recherche ou l'exploitation des substances minérales conformément aux dispositions du code minier. Sont des titres miniers le permis d'exploitation de grande ou de petite mine, le permis d'exploitation semi mécanisée de substance de mines, l'autorisation d'exploitation industrielle de substance de carrière et l'autorisation d'exploitation semi-mécanisée de substance de carrière.

Valeur ajoutée

Richesse brute créée par une entreprise correspondant à la différence entre le chiffre d'affaires global et les consommations intermédiaires.

METADONNEES

Taux de croissance annuel moyen (TCAM) : il permet de fournir une indication sur le taux d'évolution moyen d'une variable sur une période donnée. Il s'agit d'un ratio à progression géométrique qui donne un taux de croissance constant sur la période étudiée ($t - t_0$).

$$\text{TCAM} = \left(\left(\frac{V_f}{V_i} \right)^{\frac{1}{t-t_0}} - 1 \right) * 100$$

Avec TCAM= taux de croissance annuel moyen, t =année finale ; t_0 =année de début ; V_f =valeur finale et V_i =valeur initiale

Age Moyen du personnel (M) : il s'agit de la moyenne des âges du personnel de la DGI. C'est une mesure de tendance centrale qui permet de calculer l'âge central de l'ensemble du personnel.

$$M = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^n c_i y_i$$

Avec M = âge moyen du personnel, N = effectif total du personnel de la DGI ; y_i =effectif de la classe d'âge i et c_i =centre de classe d'âge i .

Age Médian du personnel (Me) : mesure l'âge central qui divise l'effectif du personnel en deux groupes égaux de sorte que 50 % du personnel ont un âge inférieur ou égal à la médiane et 50 % du personnel ont un âge supérieur ou égal.

$$Me = x_i + \frac{\left(\frac{N}{2} - N_i\right)(x_j - x_i)}{N_j - N_i}$$

Avec Me =médiane ; x_i =borne inférieure de l'intervalle médian ; x_j =borne supérieure de l'intervalle médian ; N =effectif total ; N_i =effectif cumulé de la borne inférieure de l'intervalle médian et N_j =effectif cumulé de la borne supérieure de l'intervalle médian.

Taux de variation (TV) : il permet d'étudier, en pourcentage, l'évolution de la valeur d'une variable sur une période donnée. Pour le calculer, il faut faire la différence entre la valeur d'arrivée et la valeur de départ, que l'on divise par la valeur de départ, le tout multiplié par 100.

$$\text{TV} = \frac{vf - vi}{vi} * 100$$

Avec TV= taux de variation, vf =valeur d'arrivée et vi =valeur de départ

Poids (P) : il permet de calculer, en pourcentage, la valeur d'une modalité dans l'ensemble des valeurs d'une variable. Il s'agit de faire le rapport d'une valeur donnée sur la somme de cet ensemble de données. Le poids annuel moyen est déterminé à partir de la moyenne arithmétique.

$$P = \frac{Xi}{\sum Xi} * 100$$

Avec P =poids ; X_i =valeur d'une donnée ; $\sum X_i$ = somme de cet ensemble de données.

Taux de réalisation (TR) : Rapport des recouvrements sur les prévisions. Le taux annuel moyen est déterminé à partir de la moyenne arithmétique.

$$TR = \frac{Mr}{Mp} * 100$$

Avec TR= taux de réalisation, Mr =montant des recouvrements et Mp =montant des prévisions.

Taux de couverture des contrôles :

Rapport de féminité